



LE DEVOIR

Plus de souplesse pour les universités

Québec sera tolérant envers celles qui ne respecteront pas les contrats de performance

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD
LE DEVOIR

Tout indique que le nouveau ministre de l'Éducation, Sylvain Simard, sera clément à l'endroit des universités qui n'atteindront pas les cibles du contrat de performance signé par son prédécesseur, François Legault, et qu'il jouera la politique de la souplesse en donnant sa chance au coureur au lieu de le pénaliser financièrement.

«Je ne peux pas dire que des sommes seront retenues», a expliqué Nicolas Girard, attaché de presse du ministre Simard. «Pourra-t-il y avoir des modifications au contrat de performance? Est-ce qu'on révisera ou réajustera le financement en tenant compte de la réalité? On verra dans chacun des cas.»

Alors que le contrat de performance avait été présenté comme une mesure de discussion permettant la retenue des sommes advenant le non-respect de l'entente contractuelle, il semble que les réponses

soient aujourd'hui très floues quant aux mécanismes prévus afin d'assurer l'imputabilité des universités.

Au fil du temps, la mesure qui avait à l'époque suscité un mouvement de protestation lié à cette base de financement conditionnel s'assouplit curieusement. Alors que 2001-02 est la première véritable année d'application du mode de financement conditionnel — 80 des 120 millions du réinvestissement de cette année sont liés à l'atteinte des objectifs du contrat de performance —, le ministre refuse d'évoquer le cal-

cul auquel il a pensé pour diminuer l'enveloppe d'un établissement advenant le non-respect des cibles prévues. «Notre façon de procéder quand les cibles ne seront pas atteintes sera dévoilée au moment où nous ferons connaître le bilan final des rapports des universités», a expliqué le porte-parole du ministre.

Les contrats de performance, mesure d'imputabilité basée sur le principe du «donnant-donnant» à la-

VOIR PAGE A 8: UNIVERSITÉS

À Paris, la guerre aux voitures ne fait que commencer

CHRISTIAN RIOUX
CORRESPONDANT DU DEVOIR

Paris — «Je ne travaille pas pour toi et ta Safrane. Je travaille pour tes électeurs. Eux prennent l'autobus, et aujourd'hui, ils roulent mieux.»

C'est ainsi que le nouveau maire de Paris, Bertrand Delanoë, a répondu à un maire de banlieue qui se plaignait du trafic provoqué par l'apparition, l'été dernier, de voies protégées sur les deux principales artères de la rive droite, Rivoli et Sébastopol.

Imaginez qu'on démenage en pleine nuit, sur les rues Sainte-Catherine et Saint-Denis par exemple, la voie actuellement réservée aux autobus sur le boulevard Pie-IX. Voilà la petite révolution qui s'est produite l'été dernier à Paris. L'initiative a immédiatement fait jaillir de ses gonds l'automobiliste parisien, qui n'est pas particulièrement réputé pour sa courtoisie. Soutenues par les élus de droite, les associations d'automobilistes ont prédit la pire hécatombe.

A la surprise de tous, le cataclysme annoncé ne s'est pas produit. Les automobilistes ont fini par s'y faire. Ils ont réduit leur vitesse ou modifié leur trajet. Étrangement, le trafic ne s'est pas reporté sur les voies parallèles. La vitesse des bus a par contre été doublée et les cyclistes parisiens découvrent pour la première fois de leur vie le plaisir de rouler en ville en toute sécurité.

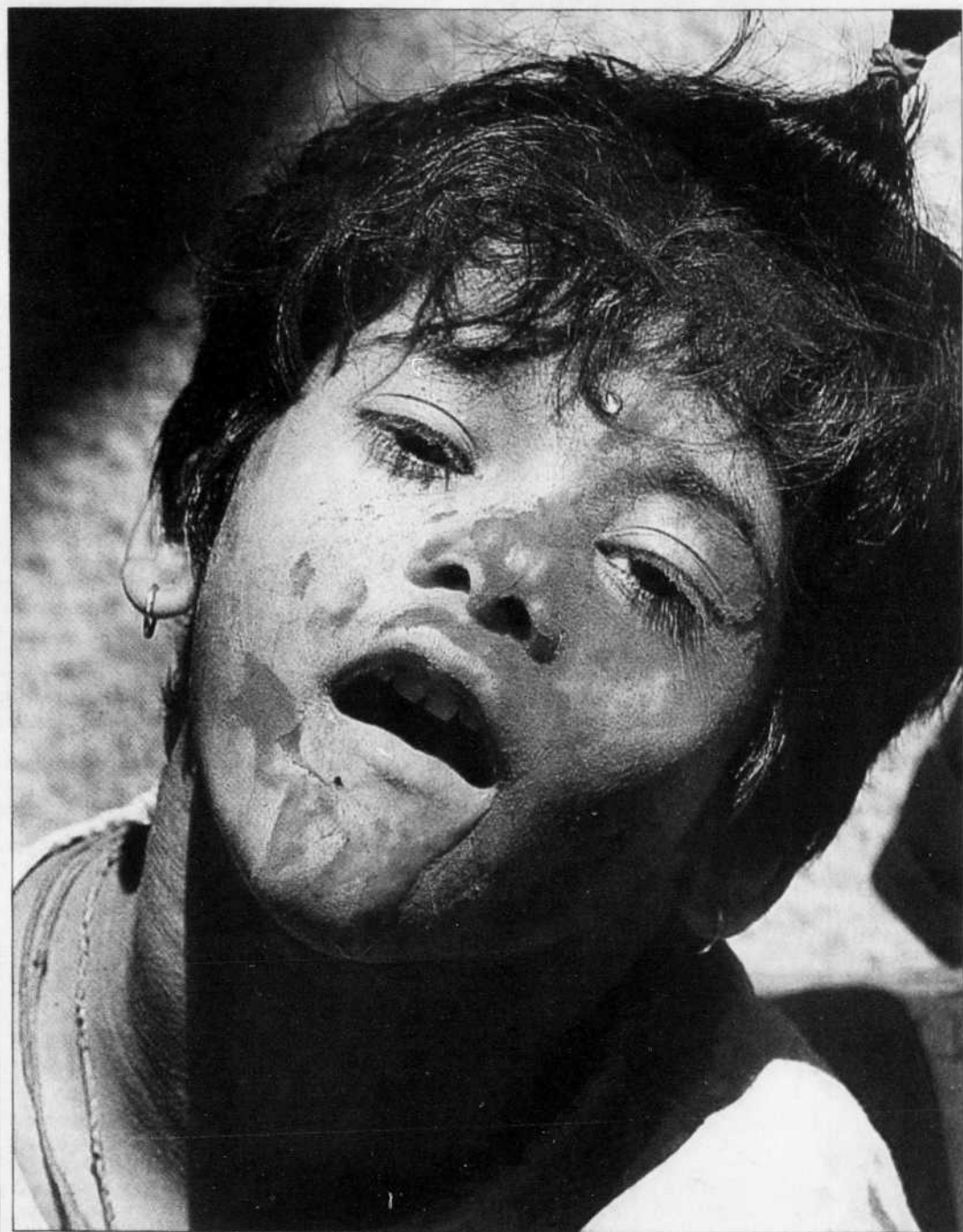
Ces voies réservées sont devenues depuis quelques mois le symbole de la guerre aux voitures qu'entend intensifier la nouvelle administration parisienne, élue il y a à peine un an.

Il faut savoir que quelques voies réservées étaient auparavant délimitées par un simple trait de peinture. Résultat: elles étaient obstruées en permanence. La construction de murs de béton permet dorénavant de traverser la ville en bus presque aussi vite qu'en métro.

La capitale a fait d'une pierre deux coups puisqu'elle oblige ainsi les automobilistes à respecter les pistes cyclables, autrefois transformées en terrains

VOIR PAGE A 8: PARIS

Heureux d'un printemps...



AGENCE FRANCE-PRESSE

CE JEUNE hindou au visage couvert de poudre n'a pas été épargné par les réjouissances qui marquent l'arrivée du printemps en Inde. Chaque année, le Holi Festival est célébré dans l'enthousiasme partout au pays. Pour respecter la tradition hindoue, les participants doivent se barbouiller les uns les autres de poudres colorées.

Sondage Léger Marketing - Le Devoir - The Globe and Mail

L'effet Harper est négligeable

Le Parti libéral de Jean Chrétien continue de dominer sans partage le paysage politique canadien

ROBERT DUTRISAC
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La course au leadership de l'Alliance canadienne et la consécration de Stephen Harper à sa tête ont eu un effet négligeable sur les appuis que recueille cette formation politique de droite. Avec 44 % des intentions de vote, le Parti libéral de Jean Chrétien continue de dominer sans partage le paysage politique canadien.

C'est ce que montre un sondage Léger Marketing - Le Devoir - The Globe and Mail effectué auprès de 1503 répondants au Canada entre le 20 mars, jour de victoire de Stephen Harper, et le 24 mars dernier. Un tel sondage comporte une marge d'erreur maximale de 2,6 %, 19 fois sur 20.

Avec son nouveau chef, l'Alliance canadienne obtient 13 % des intentions de vote, contre 10 % en mai 2001, ce qui se situe dans la marge d'erreur du sondage. Le parti de Stephen Harper demeure toujours au troisième rang, derrière le Parti conservateur de Joe Clark qui se maintient à 16 %. Le NPD recueille un maigre 10 % des intentions de vote, contre 9 % il y a sept mois. À l'échelle canadienne, l'appui au Bloc québécois demeure stable à 9 %. Enfin, 8 % des répondants optent pour d'autres formations politiques.

VOIR PAGE A 8: HARPER

INTENTIONS DE VOTE AU FÉDÉRAL

	Canada	Québec
PLC	44 %	46 %
PC	16 %	4 %
AC	13 %	2 %
NPD	10 %	4 %
BQ	9 %	37 %
Autres	8 %	7 %

CULTURE

Bernard Labadie à la direction artistique de l'Opéra de Montréal

Bernard Labadie sera nommé mercredi prochain au poste de directeur artistique de l'Opéra de Montréal. Selon les informations obtenues par Le Devoir, l'actuel directeur musical et artistique des Violons du Roy et du chœur La Chapelle de Québec, ensembles dont il est le fondateur, remplacera le controversé Bernard Uzan, qui a quitté l'organisme l'année dernière après 13 ans à sa tête. Depuis plusieurs semaines, les rumeurs allaient bon train quant aux noms des candidats pressentis, tous prestigieux, actifs à l'étranger comme au Québec. Bernard Labadie est également directeur artistique et musical de l'Opéra de Québec. Lors du dévoilement de la prochaine saison de l'Opéra de Montréal, le 19 mars dernier, la directrice générale de l'organisme, Kim Gaynor, avait pourtant laissé entendre que le processus de nomination n'allait être complété que d'ici un mois.

■ Nos informations en page B 7

INDEX

7	Annonces..... A 4	Idées..... A 7
7	Avis publics.. B 6	Monde..... A 5
7	Bourse..... B 4	Mots croisés.. A 4
7	Cinéma..... B 8	Météo..... B 2
7	Culture..... B 7	C'est la vie..... B 1
7	Économie..... B 5	Sports..... B 6
7	Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7

Le secret du sourire d'Amélie Poulain

MARTIN BILODEAU

Qui oublierait le sourire d'Amélie Poulain découvrant l'identité du mystérieux inconnu dont les photos parcouraient l'album de Nino Quincampoix? L'homme au crâne rasé et à la mine patibulaire, qui servit de fil d'Ariane dans le labyrinthe montmartrois des amoureux joués par Tautou et Kassowitz, était en fait le réparateur du photomaton. Le rôle étant muet, personne ne sait, même ici, que Marc Amyot, alias «l'inconnu», est un Québécois en exil.

Né à Beauharnois d'un père ingénieur à Hydro-Québec et d'une mère d'origine irlandaise, Marc Amyot est l'un des derniers beatniks. La route est sa maison; Jack Kerouac, son maître à penser. S'il donne l'impression de s'être posé pour de bon, l'an dernier, dans une ancienne usine de Montreuil dont il a de ses propres mains converti un espace en loft avec sa conjointe artiste-peintre, il a encore, dit-il, le mouvement dans le sang. Celui qui fut ouvrier à la Baie-James, étudiant à l'option théâtre de Saint-Hyacinthe et garçon au pair dans une famille française s'est définitivement exilé en France en 1986,

peu après avoir complété une formation à la prestigieuse école de Jacques Lecoq.

Aujourd'hui, Amyot parcourt les routes de France avec une troupe de théâtre de rue, à bord de son pick-up Peugeot 403, sorte de taxi-brousse qui semble avoir été parachuté par accident dans sa cour en asphalte. Quand on l'aperçoit, traversant Paris au volant de ce pétaradant carrosse bleu ciel millésimé 1963, un casque d'aviateur à la Jimmy Stewart moulant son crâne rasé, on pense à la surprise que Jean-Pierre Jeunet a dû éprouver à l'époque du casting de *La Cité des enfants perdus*, dans lequel Amyot jouait un des clones de Dominique Pinon. De cette expérience est née une amitié complice entre le comédien et Jeunet, entretenue par des rencontres sporadiques sur les plateaux de pub et les séances de casting.

C'est dans un de ces lieux, peu avant le

VOIR PAGE A 8: SOURIRE



LES ACTUALITÉS

Enquête sur Gaétan Frigon

Le détective privé aurait préféré rester dans l'ombre

KATHLEEN LÉVESQUE LE DEVOIR

Le détective privé impliqué dans l'enquête menée sur Gaétan Frigon, Claude Sarrazin, de la firme Sirco, se dit dépassé par les répercussions du dossier.

Joint par Le Devoir au Costa Rica, M. Sarrazin n'a pas caché être particulièrement embêté par le fait que ce soit «la nouvelle au Québec présentement». «Je ne comprends pas ce qui se passe. Ça me dépasse un peu. Je ne suis pas un habitué de la scène politique», a expliqué le détective.

L'agence d'investigation Sirco est spécialisée en enquêtes dans le secteur industriel: enquête sur des vols, des fraudes ou des problèmes de stupéfiants dans les entreprises, par exemple. Les tarifs horaires exigés varient entre 45 \$ et 150 \$ selon la complexité des dossiers et l'ampleur des recherches.

M. Sarrazin a d'ailleurs reconnu qu'il risque d'avoir de la difficulté à se faire payer pour le travail effectué. «C'est un problème possible parmi tant d'autres, a-t-il laissé tomber. Au point de vue de l'image, aussi. J'ai lu une copie de votre article [de samedi dernier], ce n'est pas ce qu'il y a de plus flatteur. C'est sûr que pour la clientèle et une business qui essaie de prendre son essor, ce n'est pas l'idéal.»

M. Sarrazin n'a jamais voulu confirmer au cours de ce bref entretien l'identité de ses clients ni la teneur exacte du mandat reçu. «Je ne veux absolument rien dire. Je vais me retrancher derrière mon secret professionnel

jusqu'à ce qu'on m'explique ce qui se passe», a-t-il tranché.

De son côté, le chef du Parti libéral du Québec, Jean Charest, qui était de passage hier dans la circonscription d'Anjou, où se déroule une élection partielle, a refusé de confirmer que l'agence d'investigation Sirco est impliquée dans l'affaire. Chose certaine, comme l'indiquait la semaine dernière au Devoir le chef de cabinet de M. Charest, Ronald Poupard, la rencontre du 14 décembre au cours de laquelle lui et son collègue Pierre Bibeau ont pris possession du rapport d'étape s'est déroulée boulevard Pie-IX, ce qui correspond à l'adresse de la résidence de M. Sarrazin.

Ce rapport sera d'ailleurs remis aux avocats de Gaétan Frigon. Ronald Poupard et l'organisateur Pierre Bibeau ont annoncé hier qu'ils se soumettent ainsi à la mise en demeure des avocats de l'ex-p.-d.g. de la SAQ.

Dans un bref communiqué, les deux responsables libéraux ont affirmé que «cette documentation ne contient aucune information qui révèle quoi que ce soit sur la vie privée de M. Frigon ou de sa conjointe». Dès que Le Devoir a révélé, samedi dernier, que M. Frigon et la société d'Etat qu'il dirigeait jusqu'à tout récemment faisaient l'objet d'une enquête, le principal intéressé a affirmé que ses droits fondamentaux étaient ainsi violés.

Jean Charest a réitéré que le PLQ n'avait ni mandaté ni payé qui que ce soit pour mener une enquête. «Chez nous, les gens ont agi de façon responsable. Ils ont reçu des informations qu'ils n'avaient pas sollicitées et ils ont jugé qu'elles n'étaient pas d'intérêt public et qu'elles n'étaient pas crédibles. Et l'affaire s'est arrêtée là», a-t-il affirmé.

Terrain de 1,7 million

La SAQ ignorait les règlements municipaux

MARIO CLOUTIER DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

La SAQ qualifiée de «très raisonnable» le prix payé, soit 1,2 million de dollars avant une décontamination au coût de 530 000 \$, pour un terrain adjacent à son siège social, qui ne pourra toutefois pas servir au projet d'agrandissement d'abord prévu par la société d'Etat. Au départ évalué à 15 millions, ce projet comprenait un stationnement en surface alors que la Ville de Montréal interdit ce genre de pratique depuis dix ans.

«La SAQ a récemment appris que la Ville de Montréal ne permet plus le stationnement en surface, ce qui nous oblige à construire un stationnement souterrain de quatre étages. Le coût du projet, qui se situe maintenant autour de 42 millions de dollars, est donc plus élevé que ce qui était estimé au départ. C'est pour cette raison que nous étudions en ce moment d'autres solutions possibles», a fait savoir la SAQ par voie de communiqué hier.

Après vérification, il appert que la Ville de Montréal interdit les nouveaux stationnements en surface depuis 1992.

Selon la directrice des communications de la SAQ, Louise Dostie, il s'agit d'un malentendu avec la Ville. «Sans douter de la bonne foi de la Ville, si la SAQ avait su [cela] et si les choses avaient été si claires que ça, pensez-vous qu'on aurait élaboré ce projet?» La SAQ a déboursé 1,2 million en décembre 2000

pour ce terrain de 73 000 pieds carrés, situé rue De Lorimier, tout près de son siège social du Pied-du-Courant, à Montréal, où elle souhaitait construire un édifice à vocation mixte comprenant des bureaux et une nouvelle enseigne, Découvertes, destinée à des vins provenant de partout sur la planète. Ce terrain vient d'être décontaminé par la SAQ au coût de 530 000 \$.

Classé monument patrimonial, le lot a été vendu en 1997 au coût de 10 000 \$ à un homme d'affaires de Québec. À la suite de l'incendie qui a détruit l'usine de peinture qui s'y trouvait, sa valeur industrielle était évaluée à 132 000 \$.

En septembre 1999, les dirigeants de la SAQ ont demandé à une firme d'évaluateurs de faire rapport sur la valeur commerciale du terrain. Verdict: entre 900 000 \$ et 1,3 million. La SAQ a fait une première offre d'achat à 900 000 \$ et l'a obtenu pour 1,2 million.

Interrogée par le député libéral Jacques Chagnon à l'Assemblée nationale hier, la ministre des Finances, Pauline Marois, a conclu à la sagesse de la SAQ, qui «s'est adressée à une firme qui a les compétences pour évaluer un tel bien et ensuite lui faire des recommandations». Selon Mme Marois, «à Montréal, dans ce secteur, un terrain de 73 000 pieds carrés vaut plusieurs millions de dollars».

La SAQ n'a pas indiqué hier si elle comptait s'en départir puisque son projet d'agrandissement est désormais «reporté à une date indéterminée».

Avis public

Régie des alcools, des courses et des jeux

Avis de demandes relatives à un permis ou à une licence

Toute personne, société ou association au sens du Code civil peut, dans les trente jours de la publication du présent avis, s'opposer à une demande relative au permis ou à la licence ci-après mentionné en transmettant à la Régie des alcools, des courses et des jeux un écrit assermenté qui fait état de ses motifs ou intervenir en faveur de la demande, s'il y a eu opposition, dans les quarante-cinq jours de la publication du présent avis.

Cette opposition ou intervention doit être accompagnée d'une preuve attestant de son envoi au demandeur ou à son procureur, par courrier recommandé ou certifié ou par signification à personne, et être adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux, 1, rue Notre-Dame Est, bureau 9.01, Montréal, (Québec) H2Y 1B6.

Table with 3 columns: Nom et adresse du requérant, Nature de la demande, Endroit d'exploitation. Lists various restaurant and bar applications with addresses and details.

La qualité de l'air s'améliore

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Une étude d'Environnement Canada divulguée hier indique que les concentrations de dioxines et furannes cancérigènes dans l'air de Montréal et de Jonquière ont diminué d'environ 50 % depuis 1995-96.

Cependant, confirmait André Germain, le signataire principal de cette étude fédérale, Jonquière conserve vraisemblablement la palme canadienne des concentrations d'hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) dans l'air ambiant.

Plusieurs des molécules de la vaste famille des HAP, dont tout particulièrement les benzo (a) pyrène ou «B(a)P», sont des molécules cancérigènes avérées. Les niveaux de HAP sont d'ailleurs équivalents à Chicoutimi et à Jonquière, mais plus élevés que ceux de Montréal.

«Lorsque nous regardons les valeurs journalières [en HAP], la valeur la plus élevée a été mesurée à Jonquière et cette valeur est environ six fois plus haute que la plus forte valeur obtenue à Chicoutimi. La proximité de l'aluminerie [d'Alcan] et la direction des vents dominants sont responsables de ces résultats», lit-on dans le rapport. La plus haute valeur de HAP a été mesurée à Jonquière alors que la station d'échantillonnage se trouvait sous le vent de l'aluminerie pendant 18 des 24 heures d'échantillonnage.

Néanmoins, des progrès considérables ont été accomplis pour contrôler les émissions régionales de HAP, note le rapport. En effet, «entre 1989-90 et 2000-01, nous avons observé une baisse de 96 % pour le B(a)P et de 85 % pour les HAP de Jonquière; à Montréal, les baisses sont de 27 % et de 60 % respectivement.»

L'étude d'Environnement Canada constitue le «suivi» d'une autre, divulguée en 1998, sur les concentrations de dioxines et furannes dans les grandes villes canadiennes. Les dioxines forment une famille chimique de 210 molécules dont 17 font partie des pires cancérigènes présents sur la planète. Ils font partie de la «Dirty Dozen» dont la communauté internationale préconise par traité l'élimination prioritaire partout sur la planète en raison de leur persistance séculaire dans l'environnement.

Le poêle à bois

Les résultats du suivi fédéral indiquent qu'à la fin d'août, les concentrations les plus élevées de dioxines et furannes se retrouvaient à Saint-Ignace-de-Loyola, sous le vent des cheminées des fonderies de Sorel, à Montréal près de l'intersection Décarie-Métropolitain et à la station située en milieu rural près de Jonquière.

En décembre, les concentrations avaient augmenté partout, sauf à Montréal où elles équivalaient encore à celles d'août. Cependant, aucune des concentrations mesurées dans ces trois villes en hiver ne dépasse la moitié des concentrations de dioxines et furannes relevées dans le quartier Rivière-des-Prairies, dans l'est de Montréal, en raison de l'usage immodéré de poêles à bois à combustion lente. En somme, les résidents de ce quartier de banlieue respireraient la moitié moins de toxiques cancérigènes s'ils vivaient à l'intersection des autoroutes Décarie et Métropolitain!

Le chauffage au bois est aussi le premier facteur mis en cause pour expliquer les taux élevés de dioxines et furannes relevés à Jonquière.

Remise des notes

Les professeurs de l'UQAM manquent de rigueur

MARIE-ANDRÉE CHOUINARD LE DEVOIR

À la fin d'une session à l'UQAM, seulement 30 % des notes sont remises dans les délais prescrits par l'Université de Québec à Montréal, une situation qui affecte le cheminement universitaire des étudiants et qui serait causée par un problème «d'attitude» des professeurs et des chargés de cours.

La question des retards et de l'importance des délais préoccupe l'UQAM depuis déjà trois ans, moment où l'ombudsman de l'établissement soulevait dans son rapport annuel l'importance d'agir pour éviter des «dommages importants aux étudiants».

Déplorant le fait que les délais de remise des notes soient très souvent outrepassés, Pierre-Paul Lavoie précisait dans son rapport annuel de 1997-98 l'impact de ces retards sur les étudiants: «L'émision du grade peut être retardée; en cas d'échec, il peut y avoir des difficultés pour se réinscrire dans le respect des dates limites d'inscription; des répercussions fâcheuses peuvent survenir quant à des demandes d'emploi ou quant à l'aide financière.»

Alertée quant à l'importance du problème, la Commission des études de l'UQAM a chargé en novembre dernier un groupe de travail d'étudier la question. «Il y a trois ans, on a commencé à quantifier l'ampleur du phénomène pour pouvoir être en mesure de s'y attaquer», note Claudette Jodoin, registraire à

l'UQAM. Résultat: si à la session d'automne 1999 le quart seulement des notes étaient remises à temps, soit cinq jours ouvrables après la fin de la session, à l'automne dernier, ce pourcentage était de 30 %.

Au début de la session d'hiver 2000, après les vacances de Noël, le pourcentage des notes remises était passé à 70 %, laissant encore 30 % des notes dans les fichiers des professeurs... Aux beaux jours du printemps, la situation est pire: si en 1999 23 % des notes étaient remises à temps à la fin de la session d'hiver, en 2001, ce pourcentage avait chuté à 21,5 %!

«Le groupe de travail conclut que les causes [des retards] reposent avant tout sur une question d'attitude, note-t-on dans le dernier numéro de L'UQAM, revue institutionnelle. Selon le rapport, il existe à l'université une profonde méconnaissance de l'importance de respecter les délais de remise des notes. Ceux-ci semblent être perçus comme uniquement bureaucratiques alors qu'ils ont un impact sérieux sur le cheminement de l'étudiant.»

«Un étudiant qui n'a pas sa note ne sait pas s'il peut suivre le cours suivant», explique la registraire Claudette Jodoin, qui ne peut chiffrer l'impact réel de ces retards mais affirme qu'il se traduit parfois en abandons de cours. Un travail de sensibilisation doit être poursuivi auprès des professeurs; on souhaite aussi offrir un mode électronique d'entrée de données pour accélérer le processus et un rappel à l'ordre écrit sera demandé aux doyens des facultés pour les futurs retards.

Pesticides interdits

Les horticulteurs s'inscrivent en faux

LOUIS-GILLES FRANÇEUR LE DEVOIR

Les horticulteurs se sont déclarés «décus» hier de l'orientation adoptée par le Groupe de réflexion sur les pesticides, qui recommandait avant-hier au ministre de l'Environnement, André Boisclair, d'en bannir l'usage d'ici trois ans, sauf en cas de force majeure, sur les terrains publics et sur les terrains privés entretenus par des professionnels.

L'Association des services en horticulture ornementale du Québec (ASHOQ), qui regroupe les principaux épandeurs professionnels, n'a pas éprouvé l'impact économique potentiel de cette éventuelle politique sur ses membres. Elle a plutôt ironisé sur l'impact réel de cette politique: «Les municipalités qui prétendent bannir les pesticides ont dans leurs règlements tellement d'exceptions (golf, cultivateurs, citoyens qui achètent les produits en vente libre) qu'elles n'arrivent à bannir que de 1 à 2 % des pesticides utilisés sur leur territoire», estime l'ASHOQ.

Selon cette association professionnelle, le rapport s'est mal orienté en considérant «l'entretien des végétaux comme un mal nécessaire ou une frivolité qu'il associe trop facilement à un mot fourre-tout, l'esthétisme».

Les horticulteurs sont cependant d'accord avec la nécessité d'harmoniser les règles d'épandage et d'utilisation des pesticides en milieu municipal. Ils ne se prononcent pas cependant sur la possibilité que le rapport laisse aux municipalités d'adopter des règles plus sévères que les règles provinciales.

Ils s'inquiètent cependant de l'appui du rapport à la «gestion environnementale» des parterres et jardins, qui consiste à s'interroger et à intervenir sur la cause des problèmes plutôt qu'à leur appliquer des remèdes chimiques. Cette solution ne sera pas applicable au Québec, soutiennent-ils, avant deux à cinq ans selon les cas.

Les horticulteurs se disent enfin d'accord avec la nécessité de réduire l'usage des pesticides mais, ce qui freine cette réforme, à leur avis, c'est fondamentalement «la population, qui a des exigences démesurées quant à la qualité des aménagements paysagers».

Sans abri et sans aide sociale

PRESSE CANADIENNE

Québec — Le quart des sans-abri ont des problèmes à toucher des prestations d'aide sociale parce qu'ils n'ont pas de domicile fixe, a laissé entendre le ministre de la Solidarité sociale, Linda Goupil, à l'Assemblée nationale hier.

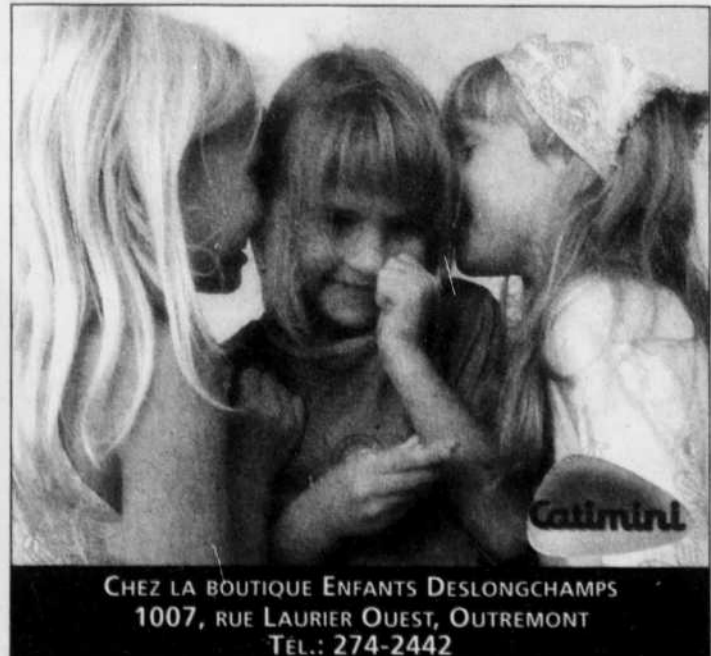
«Il y a plus de 75 % des sans-abri qui, actuellement, affirment recevoir l'aide nécessaire», a déclaré Mme Goupil à un député qui l'interrogeait à ce sujet. Le reste, donc 25 % des sans-abri, éprouverait des difficultés à percevoir de l'aide financière de dernier recours.

La ministre Goupil a raconté que dans le cas des sans-abri qui n'ont pas d'adresse fixe, l'aide peut leur être produquée par le biais des organismes communautaires qui s'occupent d'eux, comme l'Accueil Bonneau, à Montréal.

Le député Sirros a cité un récent jugement du Tribunal administratif du Québec (TAQ) qui a statué qu'un sans-abri avait droit à des prestations d'aide sociale même s'il n'avait pas de domicile fixe.

La décision faisait suite à la plainte d'un sans-abri, qui a voulu taire son nom dans les médias, qui a vu ses prestations coupées en juillet 2001 par les services d'aide sociale sous prétexte qu'il ne pouvait pas fournir son adresse.

La décision du tribunal établit que l'aide sociale de cet individu, soit 480 \$ par mois, ne pouvait être réduite que de la tranche de 100 \$ calculée pour les frais de logement. Mais on doit lui verser le reste, soit 380 \$ par mois.



CHEZ LA BOUTIQUE ENFANTS DESLONGCHAMPS 1007, RUE LAURIER OUEST, OUTREMONT TEL.: 274-2442

Québec

On prépare l'avenir

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

radio-classique
99.5
cjp
m. montreal

Christian Rioux

Pitié
pour les fous

Le terrible carnage qui s'est déroulé mercredi matin à Nanterre ne pouvait pas survenir à un pire moment.

Déjà en pleine psychose en ce qui concerne la sécurité publique, la France vient de connaître une des plus horribles tueries de son histoire récente. Aux petites heures du matin, Richard Durn a froidement abattu huit élus municipaux et en a blessé gravement 14 autres. Comme si cela ne suffisait pas, le forcené s'est finalement jeté hier du haut du quatrième étage du siège de la brigade criminelle où on l'interrogeait. Tout cela sous le nez de la police.

Le pays est d'autant plus retourné par cette succession d'événements que les politiques, en pleine campagne présidentielle, ne cessent d'exploiter le thème de l'«insécurité».

A regarder chaque soir le petit écran, on se demande comment chacun peut se rendre au travail le lendemain matin sans être agressé, violé ou coupé en petits morceaux.

Le soir du drame, le journal télévisé de la première chaîne française (TF1) n'a pas hésité à enchaîner aussitôt sur un fait divers. De petits baveux de banlieue avaient envahi le poste de police de leur quartier pour demander des comptes aux policiers sur trois de leurs camarades arrêtés plus tôt. Malpolis et excités, ils auraient même saccagé un peu de matériel. Pas besoin d'être un expert en sémiologie pour saisir le message.

Mais il n'y a pas que les médias en mal d'audience qui s'amusent à ce genre de raccourcis.

Les corps de Nanterre n'étaient pas encore froids que le président Jacques Chirac les enrôlait dans sa campagne politique. «L'insécurité, ça va de l'incivilité ordinaire au drame que nous avons connu cette nuit», a-t-il déclaré. Et voilà comment le geste d'un tireur fou se retrouve dans le même panier que le vandalisme et le racket scolaire.

L'exemple venait de haut.

♦ ♦ ♦

Je n'ai jamais compris la récupération féministe qui a suivi la tuerie à l'École polytechnique en 1989. Les malheureuses victimes d'un geste de démente avaient-elles vraiment besoin d'être enrôlées à leur insu dans un combat, par ailleurs fort louable, contre la violence faite aux femmes?

Je n'ai pas une opinion plus haute de la récupération politique des assassinats de Nanterre par la classe politique française. C'est une insulte à la vie et à ce mystère que demeure la folie.

Comme Richard Durn, Marc Lépine aurait aussi bien pu s'en prendre à des élus, à des homosexuels, à des p.-d.g. de grandes entreprises, à ses voisins, à sa belle-mère ou à nos enfants. Même chose pour Denis Lortie, qui aurait pu en découdre avec des parlementaires canadiens plutôt que de faire irruption, armé d'une mitraillette, à l'Assemblée nationale en 1984.

Je veux bien qu'on ressente le besoin incontrôlable de chercher au plus vite des explications à la démente. Mais de là à enrôler les fous et leurs victimes dans nos combats politiques... Il y a une limite.

Une limite que le quotidien *Le Figaro* dépassait lui aussi hier, jusqu'à sombrer dans un état proche du délire. «Plus aucun interdit ne tient. Plus aucune autorité n'inspire la retenue. On agresse sur un simple mouvement d'humeur. On tire sur tout ce qui bouge. On tue pour un oui ou pour un non.»

Allez expliquer après cela que le taux d'homicide n'a à peu près pas bougé en France depuis 25 ans et que la petite criminalité y est moins forte qu'en Allemagne.

Rien n'y fait.

Plus tôt, des syndiqués — adultes, blancs et autochtones — avaient saccagé les locaux du nouveau journal gratuit *Métro*. Je ne me serais pas senti en sécurité si j'avais été à deux pas de là. Mais personne n'a crié à l'insécurité. La violence syndicale, qui va parfois jusqu'à la séquestration de patrons, est une chose tellement normale en France qu'on ne la remarque même pas.

En fait, ce n'est pas vraiment dans cette partie du cerveau que ça se passe.

Comme ceux qui ont transformé, en toute bonne volonté, les victimes de Polytechnique en héroïnes féministes, certains nostalgiques d'une société policée et fortement hiérarchisée voudraient voir dans Richard Durn le symbole de la crise d'autorité qui ébranle aujourd'hui la France.

Les tueurs fous sont pourtant loin d'être un phénomène nouveau en France. Ils auraient simplement abandonné la famille pour s'en prendre aux institutions politiques.

Richard Durn aurait remplacé Violette Nozière.

♦ ♦ ♦

Oui, la tragédie de Nanterre est dérouterante. Comme celle de Polytechnique 13 ans plus tôt.

Il faut parfois avoir l'humilité d'admettre simplement son ignorance. Un courage que la presse et les responsables politiques n'ont pas toujours. Hier, un psychanalyste français qui s'est intéressé aux cas de Denis Lortie et Marc Lépine me disait qu'il faudra peut-être des années pour comprendre ce qui a pu déclencher ce geste.

Comprendra-t-on un jour ce qui s'est vraiment passé dans la tête du tueur? Richard Durn n'a proféré aucune menace en tirant froidement sur ses victimes. Ses seules paroles ont été: «Tuez-moi! Tuez-moi!»

Comme s'il avait voulu «mourir en feu d'artifice», comme il l'a écrit lui-même dans une lettre-testament de 13 pages retrouvée chez lui. Comme si, après une vie jalonnée d'échecs, il avait lui aussi réclamé ses 15 minutes de gloire médiatique pour finir devant les caméras.

Quant à la folie, si vous y comprenez quelque chose, eh bien tant mieux pour vous! Je préfère croire qu'il existe encore quelques mystères dans la vie. La folie est de ceux-là.

Respectons-la en la tenant loin des causes politiques.
crioux@ledevoir.com

Christian Rioux est correspondant
du Devoir à Paris.

Aliénation de biens publics avant les fusions

L'Île-Dorval et Estérel
devront rendre des comptes

André Boisclair n'entend pas à rire avec les organismes et les individus qui ont profité des fusions municipales pour aliéner des biens publics. Après celles des anciennes villes de Baie-D'Urfé, de Senneville et de Saint-Lambert, le ministre des Affaires municipales a annoncé deux nouvelles poursuites. Il n'y aura pas d'autre L'Île-Dorval au Québec, promet-il.

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Québec poursuivra des associations de citoyens d'Estérel et de L'Île-Dorval pour aliénation du bien public. Après les actions entreprises contre Baie-D'Urfé, Senneville et Saint-Lambert, cela porte à cinq le nombre de municipalités où des gestes ont été faits avant la réorganisation municipale pour soustraire certains biens de l'intérêt public. Le gouvernement a entrepris cinq poursuites mais espère qu'il s'agira des dernières.

Québec étudie également des cas de subventions douteuses, notamment à Westmount, à Val-Bélair, à Ivry-sur-le-Lac, à Dollard-Des Ormeaux, à Sainte-Anne-de-Bellevue et à Sainte-Geneviève, avant d'interdire de nouvelles poursuites. Malgré ces 11 dos-

siers de pratiques municipales douteuses, le ministre responsable, André Boisclair, croit que l'on n'assistera pas au Québec à une prolifération d'autres cas où des groupes ou individus ont fait mousser leurs intérêts personnels à la faveur des fusions.

«Nous réglons des situations passées qui sont antérieures à l'entrée en vigueur des grandes villes. Donc, il n'y a pas de nouveaux cas qui vont apparaître.»

Les deux nouvelles poursuites impliquent, dans un cas, la vente de 57 terrains d'une valeur de plus de deux millions de dollars au prix de 55 000 \$, payés avec une subvention à Estérel. Dans l'autre, Québec réclame la nullité de la vente de l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers de la ville à un groupe composé de résidents de L'Île-Dorval.

A Westmount, à Val-Bélair, à Dollard-Des Ormeaux, à Sainte-Anne-de-Bellevue et à Sainte-Geneviève, par ailleurs, Québec analyse l'attribution de subventions douteuses variant entre 200 000 \$ et deux millions.

Le ministre des Affaires municipales et de la Métropole préférerait en venir à des ententes à l'amiable avec les villes concernées, mais il se doit de protéger les droits des citoyens, dit-il, afin de s'assurer que les biens ou les fonds soient retournés aux nouvelles villes.

«Ce que je fais, par les poursuites que le Procureur général dépose, c'est que je protège mes droits et que je fais très clairement entendre quelle est la destination recherchée.»

Le ministre Boisclair n'a pas voulu s'en prendre directement aux élus municipaux qui ont trempé dans

ces transactions. Dans le cas du membre du comité exécutif de la Ville de Montréal et ex-maire de Dorval, Peter Yeomans, il a expliqué que celui-ci n'était pas un élu de L'Île-Dorval lors des événements.

«S'il y a des gestes à poser, c'est à l'endroit des anciens conseillers de L'Île-Dorval. [...] Il ne m'apparaît pas que M. Yeomans était en conflit d'intérêts.»

Le maire de Montréal, Gerald Tremblay, n'a d'ailleurs pas l'intention de relever M. Yeomans de ses fonctions au sein du comité exécutif. «M. Yeomans était un citoyen de L'Île-Dorval et il n'est pas membre du conseil d'administration de l'organisme sans but lucratif. Il ne participera à aucune décision du comité exécutif lorsque nous serons appelés à discuter de L'Île-Dorval et, dans cette optique, nous considérons que M. Yeomans peut demeurer au comité exécutif de la Ville de Montréal.»

L'idéal, selon lui, serait toutefois d'en arriver à une entente afin que les terrains soient volontairement restitués à la Ville de Montréal par ceux qui les ont acquis. C'est d'ailleurs le mandat confié par son administration au directeur général de la Ville, Guy Coulombe, qui travaille de concert avec le sous-ministre des Affaires municipales, Jean Pronovost.

Le chef de l'opposition, Pierre Bourque, réclame toujours que M. Yeomans quitte temporairement son poste, mais il se dit encouragé par les procédures entreprises par M. Boisclair et espère que le ministre se penchera sur les cas impliquant six autres élus de l'équipe Tremblay.

Avec Jeanne Corriveau

L'union de la gauche



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

TROIS PARTIS de la gauche québécoise ont annoncé hier qu'ils uniront leurs destinées en créant l'Union des forces progressistes (UFP), dont Paul Cliche, à gauche sur la photo, sera le porte-parole. La nouvelle formation regroupera le Rassemblement pour une alternative progressiste, le Parti communiste du Québec et le Parti de la démocratie socialiste de Paul Rose, qui accompagnait M. Cliche hier. L'UFP tiendra son congrès de fondation les 15 et 16 juin avec l'intention de livrer bataille aux partis traditionnels. Candidat lors de l'élection partielle d'avril 2001 dans Mercier, Paul Cliche avait obtenu 24,2 % des voix en moissonnant largement au sein de l'électorat traditionnellement acquis au Parti québécois. Jusqu'ici, toutes les tentatives d'unification de la gauche s'étaient soldées par des échecs, mais M. Cliche espère que cette fois sera la bonne.

Une OME pour
faire contrepoids
à l'OMC

PRESSE CANADIENNE

Ottawa — Un groupe de travail de l'Université des Nations unies, basée à Tokyo, en est venu à la conclusion qu'il serait intéressant d'examiner la possibilité de mettre sur pied une Organisation mondiale de l'environnement (OME) pour faire contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette organisation permettrait de rééquilibrer les forces en présence sur la scène internationale, selon les membres de ce groupe de travail, qui a présenté ses conclusions hier.

«Une OME bien structurée pourrait surveiller l'OMC et lui faire contrepoids quand elle va trop loin dans un dossier. Des pressions extérieures exercées sur l'OMC pourraient ainsi encourager les défenseurs du commerce à tenir compte des impacts environnementaux quand vient le temps de prendre des décisions», peut-on lire dans le rapport du groupe.

Les auteurs du rapport ne vont cependant pas jusqu'à recommander la création d'une nouvelle agence de l'ONU, mais ils veulent soumettre l'idée pour fins de discussion, a indiqué en entrevue un des auteurs, Bradley Chambers, de l'Institut des études avancées de l'Université de l'Ontario.

Les traités de nature environnementale ne peuvent pas présentement être endorsed par un organisme international, comme le sont les traités de nature commerciale qui, eux, reçoivent l'aval de l'OMC, a fait valoir M. Chambers. «Nous avons besoin du même genre d'impulsion pour défendre les causes environnementales», selon lui.

loto-québec		résultats	
lotto	649	Tirage du	2002-03-27
17 26 30 34 43 48			
Complémentaire: (46)			
GAGNANTS		LOTS	
6/6	1	2 000 000,00 \$	
5/6+	2	275 695,60 \$	
5/6	183	2 410,40 \$	
4/6	10 722	78,80 \$	
3/6	194 751	10,00 \$	
Ventes totales:		12 496 558 \$	
Prochain gros lot (approx.):		2 000 000 \$	
Extra		résultats	
lotto	439	Tirage du	2002-03-27
04 10 13 15 26 46			
Complémentaire: (06)			
GAGNANTS		LOTS	
6/6	0	1 000 000,00 \$	
5/6+	0	50 000,00 \$	
5/6	21	500,00 \$	
4/6	1 204	50,00 \$	
3/6	21 815	5,00 \$	
Ventes totales:		565 573,00 \$	
Extra		résultats	
NUMÉROS	LOTS		
114502	100 000 \$		
14502	1 000 \$		
4502	250 \$		
502	50 \$		
02	10 \$		
2	2 \$		
Le jeu doit rester un jeu			
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets.			
En cas de départ entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.			
T.V.A. LE PRIX DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC			

NOTRE CADEAU EN BILLETS-BONIS DE 100\$

Profitez des billets-bonis de 100\$
Procurez-vous autant de billets-bonis que vous le voulez dans les trois magasins Mariette Clermont.

mariette clermont

Aussi beau que vous l'imaginez... moins cher que vous le croyez.

Montréal, 6255 St-Hubert, 514-273-7711
2020 University, 514-845-7296
Laval, 2300 boul. Le Corbusier, 514-382-6870

SPÉCIALISTES EN DÉCORATION

Cette promotion s'applique sur toute marchandise sélectionnée à prix courant. Détails en magasin. Aucune autre promotion ne peut être jumelée à celle-ci.

LE DEVOIR

LE MONDE

Arafat appelle au cessez-le-feu

Israël, qui a opposé une fin de non-recevoir au plan de paix saoudien entériné par le sommet arabe, jugera le leader palestinien «sur ses actes»

Le gouvernement israélien a entamé hier soir une réunion pour décider d'une riposte à l'attentat suicide palestinien qui, la veille, a coûté la vie à 20 personnes à Netanya. Le premier ministre Ariel Sharon a accusé avant la réunion le président palestinien Yasser Arafat d'être responsable de la poursuite des violences.

REUTERS ET AFP

Ramallah — Affirmant vouloir des actes et non des paroles, Israël s'est montré peu convaincu par les propos tenus hier par le président palestinien Yasser Arafat, qui s'est dit prêt à mettre immédiatement en place un cessez-le-feu.

«Il sera jugé sur ses actes, pas sur ses paroles. C'est le dixième cessez-le-feu qu'il déclare et qu'il violera probablement. Il n'a pas pris une seule mesure pour mettre fin à l'activité terroriste», a déclaré Ranan Gissin, porte-parole du premier ministre israélien, Ariel Sharon.

Un haut responsable de la sécurité palestinienne a rétorqué que le président palestinien ne pouvait pas prendre dans l'immédiat des dispositions contre les activistes en raison du bouclage israélien des villes palestiniennes de Cisjordanie et de la bande de Gaza et des attaques contre les bâtiments de la police palestinienne.

«Nous voulons regarder de plus près ce qu'Arafat a dit», a déclaré pour sa part un responsable américain s'exprimant sous le sceau de l'anonymat. Il a ajouté que Washington souhaitait avoir un éclairage de son émissaire Anthony Zinni avant de réagir officiellement au discours d'Arafat.

«J'affirme notre disposition à mettre en place un cessez-le-feu immédiat, comme nous en avons informé le général Zinni», a déclaré Arafat lors d'une conférence de presse donnée depuis Ramallah, où il est cantonné depuis début décembre.

«Nous l'avons informé que nous étions prêts à mettre en place immédiatement et sans condition le plan Tenet tel qu'il a été écrit, ainsi que le rapport Mitchell», a-t-il ajouté.

Il faisait référence aux propositions du directeur de la CIA George Tenet faites en juin dernier et au rapport établi par l'ancien sénateur américain George Mitchell



ALI HASHISHO REUTERS

Dans un camp de réfugiés palestiniens du sud du Liban.

sur la manière de ranimer le processus de paix.

Arafat a également condamné l'attentat suicide commis par un Palestinien, qui a fait une vingtaine de morts mercredi soir dans un hôtel de Netanya, dans le nord d'Israël.

Les Palestiniens s'attendent à une riposte de l'Etat hébreu à la

suite de cette attaque revendiquée par le Hamas.

Hier soir, des membres des forces de sécurité palestiniennes ont signalé des mouvements de chars israéliens sur une route conduisant à une base de l'armée israélienne de la banlieue nord de la ville cisjordanienne de Ramallah. Arafat a déclaré que l'Etat hé-

breu préparait «une agression à grande échelle» pour ébranler l'initiative de paix saoudienne, qu'il a lui-même saluée, et l'Autorité palestinienne.

Dans la soirée, un Palestinien armé a pénétré dans une colonie juive du nord de la Cisjordanie, tuant quatre colons avant de se retrancher dans une maison, où il était encerclé par l'armée et des colons en armes.

Le premier ministre israélien devait réunir hier soir son cabinet pour envisager une réponse à la hauteur de l'attentat suicide de Netanya.

Hier, le sommet arabe de Beyrouth a adopté à l'initiative de l'Arabie Saoudite un plan de paix pour le Proche-Orient, immédiatement jugé «inacceptable» par Israël et approuvé par l'Autorité palestinienne.

Le plan propose à Israël une paix globale en échange de son retrait total des territoires arabes occupés en 1967, y compris le Golan syrien et les portions du Liban sud encore sous occupation, ainsi qu'une solution au problème des réfugiés palestiniens. Israël estime que ce plan conduirait à la destruction de l'Etat juif, tandis que M. Arafat a salué l'initiative «courageuse» de Riyad.

Bagdad fait le beau, y compris avec le Koweït

FAROUK CHOUKRI
AGENCE FRANCE-PRESSE

Bagdad — L'Irak a marqué hier un point contre Washington en obtenant à Beyrouth le soutien des pays arabes contre une éventuelle frappe américaine en échange d'un engagement à respecter l'indépendance du Koweït, qu'il avait envahi il y a 12 ans.

Dans son communiqué final, le sommet arabe de Beyrouth a «refusé la menace d'agression contre certains pays arabes, notamment l'Irak, et affirmé le refus catégorique d'une frappe contre ce pays». C'est la première fois qu'un sommet arabe manifeste un soutien aussi ferme à l'Irak depuis 1990. Le sommet a aussi été marqué par un rapprochement spectaculaire entre le Koweït et l'Irak, qui s'est engagé pour la première fois à ne plus envahir son voisin qu'il avait occupé en 1990.

A Washington, le département d'Etat américain s'est déclaré «profondément sceptique» vis-à-vis des engagements irakiens de respecter l'indépendance et la souveraineté du Koweït. «Nous devons rester profondément sceptiques face au fait que l'Irak pourrait agir différemment avec cet accord» conclu à Beyrouth, a déclaré le porte-parole du département d'Etat, Richard Boucher, affirmant que «l'Irak a pour habitude déplorable de bafouer ses obligations internationales». Les Etats-Unis, qui soupçonnent l'Irak de développer des armes de destruction massive, ont menacé à maintes reprises de frapper ce pays s'il refuse le retour des inspecteurs de l'ONU en désarmement.

Un texte de compromis, basé sur les documents présentés par l'Irak et le Koweït, a été inclus dans les résolutions finales du sommet de Beyrouth. Le document stipule que «l'Irak respecte l'indépendance, la souveraineté et la sécurité du Koweït, qui garantira d'entier tout ce qui peut mener à une répétition des événements de 1990», a déclaré le chef de la diplomatie irakienne, Naji Sabri. Le Koweït s'est félicité de l'accord. A son retour au Koweït, le chef de la diplomatie koweïtienne, cheikh Sabah al-Ahmed Al-Sabah, a affirmé que son pays «est satisfait à 100 %» du document conclu à Beyrouth.

Au sujet des excuses que le Koweït exigeait de l'Irak avant toute réconciliation, le ministre koweïtien s'est borné à dire qu'il n'y avait pas plus important que «l'engagement à ne plus répéter» l'invasion.

Pendant la séance de clôture du sommet, hier, le numéro deux irakien Ezzat Ibrahim et cheikh Sabah se sont salués et ont échangé quelques mots, selon des témoins. Et, comme pour donner le nouveau ton des relations des riches monarchies du Golfe avec l'Irak, le prince héritier saoudien Abdallah Ben Abdel Aziz et M. Ibrahim se sont embrassés sous les applaudissements des délégations.

Devant les caméras de télévision, M. Ibrahim a aussi donné l'accolade au chef de la diplomatie saoudienne, Saoud al-Fayçal. Peu après la fin du sommet, le secrétaire d'Etat adjoint américain John Wolf a affirmé à Moscou que Russes et Américains s'étaient mis d'accord sur une liste de produits civils que l'Irak pourra importer dans le cadre de la révision des sanctions de l'ONU contre Bagdad.

La révision de la liste des produits soumis à l'embargo de l'ONU contre l'Irak devait être achevée avant la tenue d'une réunion, prévue fin mai, du Conseil de sécurité, qui doit se prononcer sur l'instauration d'un régime modifié de sanctions contre l'Irak à partir du 1^{er} juin.

L'Irak n'a pas encore réagi à cet accord mais Bagdad avait toujours rejeté une modification des régimes de sanctions, demandant purement et simplement la levée sans conditions de l'embargo multiforme qui le frappe depuis 1990.

EN BREF

Fatigue papale

Cité du Vatican (AFP) — Pour la première fois depuis 23 ans, Jean-Paul II n'a pas célébré personnellement le rite du lavement des pieds, qui évoque chaque jeudi saint le geste du Christ à l'égard des apôtres, se contentant de présider la cérémonie comme le matin même pour la messe évoquant l'institution du sacerdoce. Le souverain pontife, qui aura 82 ans le 18 mai prochain et souffre de la maladie de Parkinson, a été remplacé par le cardinal secrétaire d'Etat Angelo Sodano et par le cardinal français Roger Etchegaray.

Ben Laden s'amuse-t-il à envoyer des courriels?

Le quotidien panarabe al-Quds al-Arabi le croit

EZZEDINE SAÏD
AGENCE FRANCE-PRESSE

Dubaï — Un journal arabe a relancé hier les conjectures sur le sort d'Oussama ben Laden en publiant un message électronique qu'il juge authentique du terroriste présumé dénonçant violemment l'initiative de paix saoudienne au Proche-Orient.

Dans ce message, paru dans le quotidien panarabe al-Quds al-Arabi, basé à Londres, Oussama ben Laden qualifie de «trahison» l'offre du prince héritier saoudien Abdallah ben Abdel Aziz proposant des relations normales entre les pays arabes et Israël en échange d'un retrait total de ce pays des territoires arabes occupés depuis 1967.

«Le langage et la formulation du message sont ceux de ben Laden, ce qui porte à croire que ce message est authentique», a déclaré à l'AFP le rédacteur en chef du journal, Abdel Bari Atwan.

«Cela dit, je ne peux pas en être sûr à 100 % car, après tout, cet homme n'a pas un bureau où je peux le joindre pour m'en assurer», a ajouté M. Atwan, qui a rencontré Oussama ben Laden en 1996 en Afghanistan. Selon lui, le commanditaire présumé des attentats du 11 septembre a fait circuler sur Internet plusieurs messages ces trois derniers mois.

«Il a voulu que la publication de ce message coïncide avec le sommet arabe de Beyrouth et, pour cette raison, il l'a envoyé à un journal qui peut le publier», a ajouté M. Atwan.

Les deux autres principaux journaux panarabes, al-Hayat et Asharq al-Awsat, sont à capitaux saoudiens et, de ce fait, s'abstiennent de publier la moindre critique contre les dirigeants d'Arabie. «J'estime que ben Laden est toujours vivant et se cache quelque part. Aucune indication qui prouve le contraire ne m'est parvenue», a ajouté M. Atwan.

Dans «son» message, Oussama

ben Laden a affirmé que «l'initiative du prince Abdallah, un plan américano-sioniste sous habillage saoudien, constitue un complot et l'une des multiples trahisons de nos causes, qui ont marqué l'histoire des dirigeants de la région».

Ben Laden, déchu de sa nationalité saoudienne en 1994, reste introuvable malgré la débâche de moyens déployés par les Etats-Unis pour le déboucher. Le président George W. Bush a affirmé récemment qu'il ne savait pas s'il était vivant ou mort.

Ben Laden estime qu'avec son initiative de paix, le prince Abdallah «suit la voie tracée par son père [le roi Abdel Aziz], qui avait fait avorter la révolution [arabe en Palestine] en 1936 par la promesse mensongère qu'il avait présentée avec le gouvernement britannique».

«Ainsi, les Palestiniens avaient été trompés et cessé leur soulèvement mais l'occupation britannique s'était poursuivie jusqu'en 1948, quand la Palestine a été livrée aux Juifs», aurait ajouté ben Laden dans son message, intitulé «Communiqué du cheikh Oussama ben Laden à propos de l'initiative du prince Abdallah».

Se référant à la première guerre israélo-arabe de 1948, ben Laden affirmerait que le prince Abdallah suivait l'exemple «des dirigeants [arabes] traités comme lui qui ont envoyé leurs armées [combattre Israël] sous le commandement de l'homme du gouvernement britannique Glubb Pacha [...] et ont fini par signer une armistice en 1949».

Le général britannique Glubb Pacha commanda de 1939 à 1956 la Légion arabe, qui prit part à la pre-

mière guerre israélo-arabe, au lendemain de la création de l'Etat d'Israël. Les Palestiniens ont été les premières victimes de cette guerre. Les accords d'armistice signés par Israël et ses différents adversaires en 1949 entérinent l'agrandissement d'un tiers de l'Etat juif tel que le plan de partage en avait défini les frontières.

Mais «la plus grande trahison» des dirigeants arabes demeure, selon ben Laden, «l'anéantissement de la première intifada avec les accords d'Oslo», sur l'autonomie palestinienne, signés en 1993.

L'initiative du prince Abdallah est au cœur du sommet arabe qui s'achève aujourd'hui à Beyrouth.

Dans son message, ben Laden évoquerait également les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, dont il est le principal suspect. «Ces grands événements» ont, selon lui, réfuté le fatalisme arabe qui consiste à dire «mais que pouvons nous faire?» face à la puissance américaine.



L'ennemi numéro un

Le tueur de Nanterre se défenestre en détention

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — Richard Durn, auteur de la tuerie de Nanterre qui a fait huit morts dans la nuit de mardi à mercredi, s'est suicidé hier en se jetant par une fenêtre de la Brigade criminelle à Paris où il était interrogé. Une enquête conjointe a été ouverte par les ministères français de la Justice et de l'Intérieur.

Le tueur, 33 ans, s'est jeté par une petite fenêtre placée dans le toit d'un petit bureau mansardé au quatrième étage du 36 Quai des Orfèvres, siège de la police judiciaire, où il était interrogé depuis une vingtaine de minutes par un lieutenant et un brigadier. Ce bureau comprenait une seule fenêtre de taille normale, qui était fermée, selon la police.

«Au moment où Richard Durn était invité à se lever pour venir consulter un document à la table de l'enquêteur, il a soudain bondi en direction du Vélux, qu'il a ouvert, et s'est précipité vers le toit, a affirmé la préfecture de police. Les deux fonctionnaires ont tenté de le retenir par les jambes mais la détermination du forcené [...] a rendu vaine cette tentative.»

Pour le ministre de l'Intérieur Daniel Vaillant, il y a eu un «dysfonctionnement grave». L'annonce de ce suicide, 24 heures à peine après le carnage à la fin de la séance du conseil municipal dans la mairie de Nanterre, a provoqué l'indignation de la maire (communiste), elle-même rescapée. «Les élus ont risqué leur vie pour l'arrêter, la police et la justice ne sont pas capables de le surveiller», s'est indignée Jacqueline Frazysse.

Peine de mort requise contre Moussaoui

Paris «regrette» la décision de la justice américaine

AGENCE FRANCE-PRESSE

Paris — La France, opposée à la peine de mort, «regrette» la décision américaine de requérir celle-ci contre le Français Zacarias Moussaoui, accusé de participation «active» aux attentats du 11 septembre, et limitera dans cette affaire sa coopération avec Washington, ont indiqué hier des ministres français.

La France, qui a aboli la peine capitale en 1981, fera en sorte que les éventuelles pièces qu'elle pourrait être amenée à communiquer aux Etats-Unis dans le cadre de cette affaire «ne puissent pas être utilisées comme fondement d'une réquisition de peine de mort, d'un verdict ou d'une sentence en ce sens», a notamment indiqué le ministre des Affaires étrangères, Hubert Védrine, conformément, a-t-il souligné, à un

traité d'entraide judiciaire signé entre les deux pays.

«Tout document qui sera transmis, en particulier dans le cas de Moussaoui, ne sera que si le document n'est pas versé à un dossier qui conduise à une sentence de peine de mort», a affirmé pour sa part le ministre de la Justice, Marylise Lebranchu.

Le département américain de la Justice a annoncé hier son intention de requérir cette peine lors du procès de l'accusé, âgé de 33 ans, qui doit s'ouvrir à la mi-octobre en Virginie.

«Cette décision que nous regrettons intervient au moment où des consultations avaient lieu conformément au traité franco-américain d'entraide pénale de 1998 pour déterminer les conditions dans lesquelles cette entraide, qui n'est pas remise en cause, serait mise en

œuvre», a également indiqué M. Védrine.

La convention de coopération franco-américaine signée le 10 décembre 1998 autorise la France à limiter sa coopération dans des cas où les autorités américaines requièrent une peine de mort.

Zacarias Moussaoui, né dans une famille musulmane d'origine marocaine en France, avait été arrêté le 16 août aux Etats-Unis pour séjour irrégulier. Il se trouvait en prison le jour des attaques perpétrées par 19 pirates de l'air, qui ont fait plus de 3000 morts.

Il est notamment accusé d'avoir appris à piloter aux Etats-Unis et d'avoir suivi un entraînement en Afghanistan, dans un camp d'al-Qaïda, le réseau d'Oussama ben Laden, soupçonné par les Etats-Unis d'être le commanditaire des attentats.

Trop de télévision rend les enfants violents

AGENCE FRANCE-PRESSE

Washington — Des chercheurs américains viennent pour la première fois de mettre en évidence les effets à long terme de la violence télévisée chez les adolescents sur leurs comportements d'agressivité à l'âge adulte.

Selon une équipe de psychologues dirigée par le Dr Jeffrey Johnson, de l'université Columbia et de l'Institut psychiatrique de l'Etat de New York, les adolescents et les jeunes adultes qui passent plus d'une heure par jour de télévision sont plus susceptibles de faire preuve ultérieurement d'agressivité.

Ces travaux, publiés dans la revue américaine Science à paraître aujourd'hui, sont les premiers du

genre à se pencher sur les effets à long terme de la télévision sur les comportements adultes.

Ces recherches ont été réalisées auprès de plus de 700 jeunes suivis sur une période de 18 ans allant de l'adolescence à l'âge adulte. La méthodologie a consisté à les classer en trois groupes: moins d'une heure de télé quotidienne, entre une et trois heures, plus de trois heures.

L'agressivité a été évaluée lors d'entretiens (quatre en 18 ans avec les jeunes et leur mère) ainsi que par l'analyse des fiches d'arrestation de la police et des casiers judiciaires. Les actes violents ont été regroupés par âge de survenance (autour de 16, 22 ou 30 ans).

De trois à cinq actes violents par heure survennent en moyenne à la télévision aux heures de grande

écoute (prime time) et entre 20 à 25 par heure dans les programmes destinés aux enfants. Les chercheurs ont donc postulé que la durée passée devant la télévision était fortement corrélée avec la quantité de violence médiatisée absorbée par les jeunes.

Ils ont trouvé que seulement 5,7 % des adolescents qui passaient moins d'une heure chaque jour devant la télévision commettaient des actes violents à la fin de l'adolescence et au début de l'âge adulte, contre 22,5 % de ceux qui regardent la télévision entre une et trois heures et 28,8 % qui la regardent plus de trois heures.

«Ces résultats suggèrent, au moins durant la jeune adolescence, que les parents responsables doivent éviter d'autoriser leurs enfants à re-

garder la télévision plus d'une heure par jour. C'est le seuil à partir duquel le risque augmente», affirme le Dr Jeffrey Johnson.

Les psychologues Craig Anderson et Brad Bushman, du département de psychologie de l'université de l'Iowa, soulignent la portée de cette étude pionnière, la «première à lier l'exposition à la télévision durant l'adolescence et le début de l'âge adulte à l'agression ultérieure, et qui contredit l'hypothèse commune selon laquelle la violence dans les médias n'affecte que les enfants».

«En dépit du consensus parmi les experts, ajoutent-ils, la population ne semble pas recevoir le message de la presse selon lequel la violence dans les médias contribue à une société plus violente».

É D I T O R I A L

Le sommet hypocrite

Quel fouillis désespérant que ce sommet des pays arabes à Beyrouth! Certes, la proposition de paix émanant des Saoudiens a été entérinée par les membres de la Ligue arabe, mais au prix de tellement de contorsions et de chaussetrapes posées ici et là par les Syriens, sans oublier l'attentat suicide, que le mince espoir né il y a quelques semaines a été réduit à l'épaisseur d'une feuille de papier à cigarette.

Il était plein de promesses, le plan de paix présenté par le prince saoudien Abdallah, il y a plus d'un mois de cela. Articulé en fonction du principe «la terre contre la paix», on proposait aux Israéliens une «normalisation complète» des relations avec les nations arabes, ainsi qu'une garantie quant à leur sécurité, à la condition que Tel-Aviv ordonne un retrait des territoires occupés et que la capitale de l'État palestinien soit bel et bien Jérusalem-Est. Pierre d'achoppement lors des pourparlers tenus à Camp David, le retour des réfugiés palestiniens n'était pas abordé. Tel était donc l'essentiel du plan signé par le régent de l'Arabie Saoudite.

Dans les jours et les semaines qui ont suivi, cette initiative a été saluée par l'Autorité palestinienne en la personne de Yasser Arafat, par le ministre israélien des Affaires étrangères, Shimon Peres, et certains autres de ses confrères. Pour sa part, Ariel Sharon a affiché un scepticisme certain avant d'indiquer qu'il demandait à voir. Étonnamment, les États-Unis ont décidé de donner une impulsion à la proposition saoudienne, faisant voter par le Conseil de sécurité élargi de l'ONU une résolution renforçant de facto l'existence de l'État palestinien. Afin de ne pas être en reste, l'Union européenne s'est impliquée avec enthousiasme dans toutes les tractations par l'intermédiaire de Javier Solana.

Simultanément à toutes ces initiatives diplomatiques, la grande majorité des 22 pays qui forment la Ligue arabe ont apporté leur caution au plan Abdallah jusqu'à ce que la Syrie amorce son travail de sape. Au sommet des ministres des Affaires étrangères, réunis au Caire, les Syriens ont effectué des soustractions dans le plan Abdallah, soustractions que plusieurs ont adoptées. Plutôt qu'une normalisation complète, on a avancé le principe de paix globale, histoire de ramener les relations entre pays à des échanges strictement diplomatiques. On a décidé que Jérusalem, et non Jérusalem-Est, devrait être la capitale des Palestiniens. Puis, on a ramené sur le tapis le retour des réfugiés.

Dans les jours qui ont suivi cette édulcoration du plan Abdallah, le ballet diplomatique a repris de son intensité afin de convaincre les parties de rester calmes, si l'on ose dire, tant et aussi longtemps que le sommet de Beyrouth ne serait pas terminé. Rien n'y fit. Le Jihad palestinien et le Hamas, deux groupes qui ont ceci qui les oppose à Arafat qu'ils sont formés d'intégristes religieux, ont commis autant d'attentats avant que la brigade al-Aqsa, quant à elle rattachée au Fatah d'Arafat, en signe un troisième. Si Sharon s'est cette fois-ci abstenu de réagir, il n'a pu s'empêcher d'interdire bêtement à Arafat d'aller à Beyrouth malgré l'avis contraire de la Maison-Blanche.

Et voilà qu'à la veille de la première journée des travaux, le président égyptien Hosni Mubarak et le roi jordanien Abdallah, soit les chefs des seuls États ayant signé des traités de paix avec Israël, annoncent qu'ils ne se rendront pas à Beyrouth. Dans le cas de Mubarak, il est fort probable que son désistement soit attribuable au dégoût qu'il affiche pour les ambitions régionales d'un pays, l'Arabie Saoudite, qui soutient depuis toujours une association, les Frères musulmans, qui ne vise rien de moins que l'implosion d'un régime laïque instauré par Nasser.

Ce faisant, l'Égypte a laissé à la Syrie toute la latitude souhaitée pour imposer ses diktats. Héritier du trône comme des ambitions territoriales de son père, le rêve de la Grande Syrie, Assad a profité du fait que ce sommet se tenait dans ce qui est devenu sa colonie, soit le Liban, pour torpiller le tout. Le chef d'État syrien a manipulé selon son bon vouloir le président libanais de manière à contrarier les représentants d'Arafat qui, il ne faut pas l'oublier, est le frère ennemi du Hamas et du Jihad palestinien. Deux organisations que Damas instrumentalise à des fins qui, au fond, ont peu à voir avec la cause palestinienne.

En ayant abandonné le plan initial du prince Abdallah pour mieux adhérer aux visées guerrières du jeune Assad, qui est allé jusqu'à suggérer à l'Égypte et à la Jordanie de rompre avec Israël, la Ligue arabe a encore une fois fait la preuve qu'elle se moque de la cause palestinienne. Navrant!



Serge Truffaut

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA
LE 10 JANVIER 1910
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSFAÇON
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE
Directeur de l'information MICHEL VENNE
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE

PONCE PILATE ET L'AFFAIRE FRIGON...



L E T T R E S

Abolissons le droit de vote!

D'ici juin 2003, le Québec vivra des élections générales. Cela m'amène à m'interroger plus profondément sur la politique et ce que la société en fait.

Je constate, à mon grand désarroi, que la plupart des Québécois ne connaissent absolument rien à la politique et ne désirent pas en savoir plus.

Nous bénéficions de multiples moyens de transmission de l'information mais la société d'aujourd'hui fonctionne sur le mode du j'm'en-foutisme et préfère d'embellie rester ignorante.

Les citoyens s'indignent par la suite contre le système en affirmant que «les politiciens sont des menteurs», que «le gouvernement nous vole» ou bien que «nous payons trop de taxes». Mais ils ne prennent même pas connaissance des enjeux politiques et ils sont les premiers à se plaindre.

Quelle tristesse! Ce que je propose, c'est qu'aux prochaines élections, tous les électeurs devront répondre à un petit questionnaire très général et très élémentaire portant sur l'actualité politique. Si une personne échoue le test, elle se verra refuser son droit de vote.

Aussi simple que ça. De cette façon, nous saurons que les décisions qui seront prises par le peuple seront bel et bien réfléchies et analysées.

Dans une démocratie comme la nôtre, les gens se doivent de s'informer et de participer aux décisions.

À quoi ça sert d'accorder le droit de vote aux gens qui n'en ont rien à foutre? Tant qu'à choisir un gouvernement, aussi bien tirer à pile ou face!

Catherine Gaudreau
Cap-Saint-Ignace, 20 mars 2002

L'union civile non rejetée

À propos d'un texte paru dans *Le Devoir* du samedi 23 mars 2002 sous le titre «Mariage ou union civile?», nous aimerions apporter une précision très importante. Malgré le contenu de cet article, nous n'avons pas rejeté l'union civile.

Au contraire, le 22 mars 2002, sous serment, nous avons informé le juge Louise Lemelin, de la Cour supérieure du Québec, que nous avons l'intention de nous unir civilement si jamais cet avant-projet de loi est adopté.

Nous avons expliqué à la juge que nous continuons aussi de lutter pour l'accès au mariage civil car, pour nous, le mariage civil signifie la reconnaissance sociale complète de notre relation et donc la citoyenneté entière pour nous, les couples de même sexe du Canada.

Michael Hendricks
René Leboeuf
Mars 2002

Reproches aux évêques et aux prêtres

Qu'y a-t-il de nouveau sous le soleil? La chronique de Jean-Claude Leclerc le dit bien: ce qui est reproché aux prêtres et aux évêques n'a rien de nouveau.

La question préalable à poser est la suivante: pourquoi sort-on ces histoires dans le public à ce moment précis de l'histoire des États-Unis?

Le «qui n'est pas avec nous est contre nous» de M. Bush, lors de sa déclaration de guerre contre le «terrorisme», peut-il avoir quelque vague rapport avec cette décision de *Neusweek*, des avocats de la Couronne et autres de s'acharner à déterrer les cas d'agression sexuelle des deux ou trois dernières décennies?

Je n'essaie pas de justifier le clergé: ceux qui

enfreignent les lois doivent répondre de leurs actes devant la loi, prêtres ou pas. Et ceux qui essaient de couvrir de tels actes doivent répondre à des chefs d'accusation de complicité. C'est normal.

L'Église catholique s'est rendue coupable de graves méfaits idéologiques contre la justification morale de la guerre actuelle. Après que Billy Graham, en pleine télévision, le 14 septembre, eut justifié la guerre, «au nom de Dieu», le pape s'est empressé de convoquer une rencontre des leaders religieux à Assise, où tous se sont mis d'accord pour refuser de justifier la violence ou le terrorisme par l'utilisation de la religion.

De plus, aux États-Unis mêmes, les évêques et les activistes catholiques savent le moral des troupes en semant le doute sur la pureté des motifs et des moyens employés pour éradiquer le terrorisme.

Pour ma part, je continuerai de soupçonner les forces qui ont intérêt à ce que les États-Unis restent en guerre d'essayer de discréditer l'Église catholique par tous les moyens à leur disposition.

C'est de bonne guerre, comme on dit. Mais *Le Devoir* n'est pas obligé de collaborer.
Louise Royer
Mars 2002

Une erreur de lecture sur une date

Une lectrice réagissait récemment à un texte d'Hervé Fischer sur les ordinateurs et l'humain. Malheureusement, elle a commis une erreur de lecture: elle a en effet mal lu la date dont Kurzweil parlait: 2099, et non pas 2009!

Ceci prouve à quel point l'ordinateur de la cervelle humaine est fiable et imparfait et démontre par la même occasion la plausibilité de la thèse de Kurzweil.

Henri Gabrysz
Mars 2002

LIBRE OPINION

Plus de 1360 arrestations à caractère politique depuis 1999 au Québec

FRANCIS DUPUIS-DÉRI

Enseignant de science politique à l'Université de Sherbrooke et au cégep Sainte-Macelline

Le 15 mars, la police de Montréal arrêta 371 citoyens qui participaient à la manifestation organisée par le comité Citoyens opposés à la brutalité policière (COBP). Les manifestants voulaient dénoncer le harcèlement et la brutalité dont sont victimes les jeunes de la rue, de sinistres histoires d'abus de pouvoir, et commémorer la mémoire des trop nombreux Montréalais innocents tués par des policiers.

Du côté de la police, le commandant André Durocher a décidé d'éviter toute allusion publique au message politique des citoyens rassemblés, expliquant à un quotidien montréalais qu'il s'agissait principalement de «jeunes marginaux» qui «n'ont qu'un but, c'est de faire de la casse». On comprendra que les policiers n'avaient pas ces citoyens en très haute estime.

Mais qu'en est-il de cette fameuse «casse»? Une demi-douzaine de carreaux brisés et une camionnette de la police barbouillée de graffitis, le tout en début de manifestation. Plutôt inefficaces, donc, ces citoyens ayant la «casse» pour unique but.

Bien sûr, les policiers exhiberont par la suite quelques billes d'acier retrouvées dans les sacs de manifestants. Mais cet arsenal rudimentaire et les dégâts causés ne peuvent à eux seuls expliquer une arrestation d'une telle ampleur, la plus importante à Montréal depuis 15 ans. Le lendemain, la police arrêta 16 étudiants qui occupaient des locaux du cégep du Vieux-Montréal pour protester contre l'affichage publicitaire dans leur établissement d'ensei-

gnement. Toutes ces arrestations portent à plus de 1360 le nombre de citoyens arrêtés lors de manifestations politiques au Québec depuis 1999.

Détailons ce total si élevé: 66 étudiants arrêtés devant l'UQAM alors qu'ils dénonçaient une entente entre leur université et Coca-Cola (Montréal, automne 1999); sept membres du collectif féministe Les Sorcières arrêtées après l'occupation d'une église (Montréal, 7 mars 1999); 112 arrestations lors d'une manifestation de COBP (Montréal, 15 mars 2000); 157 arrestations lors d'une marche à Westmount célébrant la fête des Travailleurs (1^{er} mai 2000); 46 arrestations lors de manifestations contre le G-20 (Montréal, 24 et 25 octobre 2000); 463 arrestations lors des manifestations contre la libéralisation des échanges commerciaux et financiers panaméricains (Québec, avril 2001); 43 arrestations liées aux squats et aux manifestations de solidarité aux squatteurs (Montréal, été 2001); 82 arrestations lors d'une manifestation pro-palestinienne (Montréal, 29 septembre 2001)...

Cette liste n'est pas exhaustive, faute d'espace, mais ce total partiel de plus de 1360 arrêtés représente plus d'une arrestation à caractère politique par jour depuis l'automne 1999. Il ne semble donc pas exagéré de parler d'une véritable opération d'intimidation politique.

Certains objecteront que les manifestants qui transgressent la loi n'auraient qu'à accepter la conséquence de leurs actes. Soit, mais alors, comment justifier que la police arrête 371 citoyens pour six carreaux brisés, à moins de croire que les citoyens s'y soient mis à 60 à la fois pour lancer chaque caillou? Et si la police prétend avoir arrêté tous ces citoyens à titre préventif, le droit de mani-

ester et la présomption d'innocence seraient alors foulés du pied botté.

De toute façon, les policiers eux-mêmes ne cherchent pas à distinguer les manifestants respectueux des lois des contrevenants. Voilà quelques années que j'étudie la contestation politique et c'est ainsi que j'assistais régulièrement à des manifestations.

En tant qu'observateur, je me tiens souvent en retrait, et c'est précisément ce qui m'a permis de ne pas être arrêté le soir du 15 mars lorsque les policiers, jusque-là bien cachés, ont rapidement manœuvré et encerclé presque tous les manifestants. Je peux donc témoigner que les quelque 400 citoyens rassemblés écoutaient calmement des discours.

Devant ces citoyens calmes et immobiles, les autorités policières auraient pu déployer lentement leurs unités pour encourager les manifestants à se disperser. Au contraire, les policiers ont décidé d'agir par surprise et sans discernement et d'arrêter un maximum de citoyens. Ils n'ont à aucun moment cherché à distinguer les «casseurs» des pacifistes. Il est scandaleux que des policiers arrêtent presque 400 citoyens parce qu'une poignée d'individus ont cassé quelques vitres une demi-heure plus tôt et dix coins de rue plus loin. De plus, que des journalistes et des photographes de presse soient régulièrement au nombre des arrêtés (exemples: à Westmount le 1^{er} mai 2000 et à Québec en avril 2001) indique également que les policiers n'ont pas le souci de distinguer le journaliste du manifestant ni, selon la même logique, le manifestant «casseur» du «pacifiste».

Les journalistes s'en tirent bien sûr grâce à leur carte de presse, mais les autres se retrouvent pris

dans l'engrenage de la justice, chanceux si, au passage, ils n'ont pas été bousculés et brutalisés par les policiers si pressés d'arrêter en vrac leurs concitoyens.

La clef de l'explication semble être politique. Ces citoyens que la police s'acharne à intimider sont généralement associés à l'extrême gauche et au mouvement d'opposition à la mondialisation du libéralisme économique. Certains individus au sein de cette mouvance posent des actes que le Conseil de l'union européenne vient explicitement d'assimiler au «terrorisme» (n° doc. 5712/1/02-Enfopol 18). C'est dire qu'ils n'ont pas la cote... Les policiers savent que les organisations politiques plus traditionnelles, comme les partis politiques et les syndicats, se désintéressent du sort de ces citoyens — pardon: ces «jeunes marginaux» — à qui on fait d'ailleurs porter le blâme dès qu'une manifestation tourne mal, même si la violence des manifestants est sans proportion avec celle des policiers (371 arrestations pour quelques carreaux brisés).

Le sommet de l'absurde fut atteint lorsqu'à Gênes, à l'été 2001, les chefs d'État du G8 accusèrent les manifestants de violence excessive le lendemain même où un policier avait tiré à bout portant et tué un citoyen. Les policiers ont compris qu'ils ont le champ libre pour casser les manifestations sans craindre d'être critiqués, si ce n'est par quelques médias «marginaux».

1360 citoyens arrêtés en moins de trois ans pour leurs activités politiques. N'y aurait-il pas là matière à scandale? Sur la scène du théâtre de l'absurde, les policiers arrêtent 371 citoyens protestant contre la brutalité policière et les spectateurs applaudissent. Par ce texte, j'entends signifier ma révolte. Je m'en veux d'avoir si longtemps tardé à l'écrire.

IDÉES

Changement de dirigeants en Chine



Ce n'est pas qu'un simple changement de noms ou de personnes qui aura lieu mais bel et bien un changement de cap pour ce pays de plus de 1,3 milliard d'habitants.

La révolution silencieuse

La succession de Jiang Zemin affectera durablement les orientations de la Chine du XXI^e siècle

ALEXANDRE MICHEL
Enseignant à l'Université
de Ningbo, en Chine

A lors que vient d'avoir lieu la session annuelle du Congrès national populaire, au cours de laquelle les 2987 délégués régionaux se sont retrouvés en grande pompe à Pékin, d'importants changements se préparent à la tête de l'État chinois et devraient être rendus officiels lors du XVI^e Congrès quinquennal du Parti communiste, à l'automne prochain. Ce n'est pas qu'un simple changement de noms ou de personnes qui aura lieu mais bel et bien un changement de cap pour ce pays de plus de 1,3 milliard d'habitants.

Jiang Zemin, l'actuel président de la République, âgé de 75 ans, a déjà engagé le processus que Deng Xiaoping avait inspiré avant lui: il a encouragé l'accélération des réformes économiques, imprimé à sa politique extérieure un pragmatisme payant et occasionnellement lancé des indices doctrinaux clairs, révélant ainsi la révolution silencieuse qui est en train d'avoir lieu au sein de la nomenklatura pékinoise. Récemment, par exemple, il a sans détour remis en cause l'analyse marxiste du travail et prôné sa «lecture à la lumière de la situation actuelle», provoquant immédiatement une levée de boucliers chez ses opposants, politiciens ou universitaires. Sa succession, soigneusement préparée, constituera un événement considérable qui affectera durablement les orientations de la Chine du XXI^e siècle.

Un successeur

Dès son accession officielle à la

plus haute fonction exécutive du gouvernement chinois, il y a une dizaine d'années, Jiang s'était choisi un protégé et successeur potentiel en la personne de Hu Jintao. Celui-ci est désormais pressé assuré de devenir président à son tour, et son ascension fait pas mystère. On l'a d'ailleurs vu récemment en Europe, où il a noué des contacts utiles avec les dirigeants, actuels ou futurs, des principaux pays de l'Union européenne.

Hu, à lui seul, est un symbole. Né en 1942, il sera le premier dirigeant à n'avoir pas participé à la guerre civile et à la révolution de 1949, événements fondateurs de la légitimité du Parti, et le premier représentant de ceux que la presse officielle appelle la «quatrième génération de dirigeants».

D'autre part, il a fait l'essentiel de son ascension au sein du Parti dans des régions reculées de la Chine extérieure, où une partie de la population est constituée de minorités ethniques: au Guizhou, au Gansu et surtout au Tibet, qu'il fut le premier civil à administrer, et ce, juste après les émeutes de 1988 et la sanglante répression qui s'ensuivit. Hydraulicien de formation, c'est donc un homme de terrain qui a l'expérience des situations délicates et qui possède un vaste réseau de contacts (les fameux *guanxi*, ou relations, sans lesquels on ne peut rien obtenir en Chine). On le décrit comme un homme austère, voire franchement aride: c'est un gestionnaire plutôt qu'un tribun. Et c'est ce «fonctionnaire idéal» qui dirigera le pays le plus peuplé du monde à un moment crucial de sa longue histoire, en s'entourant pour cela d'une équipe relativement nouvelle.

En effet, avec Jiang, l'essentiel d'une génération se retirera de tous les échelons de l'appareil politique, et notamment le premier ministre, Zhu Rongji. À 73 ans, il quittera un poste qu'il a occupé pendant cinq ans pour laisser la place,

très vraisemblablement, à Wen Jiabao, l'un des quatre vice-premiers ministres, âgé de 59 ans. Selon un diplomate occidental en poste à Pékin, il est encore difficile de prévoir quelle sera la portée des changements politiques que cette succession provoquera, mais le changement de style, lui, sera certain. Wen possède une solide réputation de politicien consensuel, laissant volontiers la parole à ses interlocuteurs, et on s'attend à ce que sa gestion soit de type plus collégial que celle de Zhu, dont le caractère bien trempé et le charisme en avaient fait un dirigeant très populaire auprès des étrangers. Géologue de formation, Wen fit ses études à la prestigieuse université de Qinghua en même temps que... Hu Jintao; il fit par la suite une carrière d'apparatichik sans histoires. Sa spécialisation en politique agricole laisse à penser que le problème des campagnes chinoises va enfin obtenir sa place à l'ordre du jour du gouvernement au cours des années à venir.

Un symbole

Mais Wen est également un symbole: il figure, aux côtés de Zhao Ziyang, alors secrétaire du Parti, sur une photographie historique publiée en une du *Quotidien du peuple* le 20 mai 1989, au lendemain d'une journée d'importantes manifestations étudiantes sur la place Tiananmen. On y voit les deux dirigeants sympathiser avec une foule pleine d'espoir et de jeunesse. Peu après, Zhao fut purgé, mais Wen, au prix de contorsions politiques encore mal éclaircies, conserva son poste et poursuivit son ascension. Il n'en reste pas moins associé aux contestations de ce triste printemps, et son accession prochaine à un poste aussi élevé que celui de premier ministre (le n^o

3 de l'appareil d'État, selon la hiérarchie officielle actuelle) en sera d'autant plus retentissante.

Les chantiers qui attendent cette nouvelle génération sont immenses: gérer la reconversion des entreprises d'État, mal entamée par Zhu, limiter les inévitables dégâts sociaux provoqués par l'entrée de la Chine à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), assurer la stabilité des prix agricoles, combattre la corruption rampante, garantir l'afflux d'investissements étrangers, organiser la réforme du système éducatif... Mais au-delà des enjeux à court ou moyen terme, cette succession historique suggère un bouleversement de plus grande ampleur encore: la fin

En effet, avec Jiang, l'essentiel d'une génération se retirera de tous les échelons de l'appareil politique

d'une Chine où l'idéologie seule régnait sur la politique, où la politique était toujours enfouie dans le secret des alliances et des trahisons et où le peuple se désintéressait de ses sinieuses trajectoires. Avec la nouvelle génération de dirigeants, on peut envisager le développement du système judiciaire et donc, dans une certaine mesure, un plus haut degré de transparence; la multiplication d'engagements internationaux qui obligeront le pouvoir à garantir sa crédibilité; la modernisation des structures, qui permettront son rapprochement d'une base sociale très diversifiée et prête à se mobiliser; l'abandon progressif d'une propagande nationaliste archaïque en faveur d'une plus grande souplesse et, pourquoi pas, de l'ouverture d'espaces consacrés au débat public. Enfin, dans un pays où l'on juge aussi les dirigeants à la qualité de leur calligraphie, la nouvelle génération apportera peut-être la finesse, la grâce et la fermeté qui manquaient au pinceau des derniers maîtres de l'Empire fleuri.

Conflit à Radio-Canada

La société publique méprise le public

U ne institution publique, telle Radio-Canada, appartient au public. Elle n'appartient ni à ses gestionnaires ni à ses artisans. C'est le public qui est l'employeur des patrons et des employés de Radio-Canada.

Ce public est terriblement laissé pour compte depuis que des gestionnaires de Radio-Canada se sont approprié les ondes publiques en interdisant à des employés du public de produire des émissions pour lesquelles il paie. Certes, les 1200 employés de production, membres du Syndicat des communications de Radio-Canada, avaient privé le public de ses émissions le vendredi 22 mars dernier, résultat du refus des gestionnaires de Radio-Canada de discuter de la précarité de la moitié du personnel, de l'iniquité du traitement selon le sexe ou selon la province et des conditions indécentes proposées ceux que la maladie rend inaptes au travail. Signaler ces faits au public contribuable valait bien une journée d'arrêt de service.

Des gestionnaires de Radio-Canada ont vu là une atteinte à leur droit privé sur une société publique et, ainsi, quelques personnes ont

décidé de bloquer l'accès des bureaux et des studios de Radio-Canada à Paris, Washington, Jérusalem, Rio de Janeiro, Mexico, Moncton, Matane, Rimouski, Québec, Sept-Îles, Baie-Comeau, Chicoutimi, Roberval, Sherbrooke, Trois-Rivières, Rouyn et Montréal.

La télévision perd des centaines de milliers de dollars en revenus publicitaires, les cotes d'écoute de la radio chuteront radicalement et 1200 personnes se retrouvent sans salaire. Et des gestionnaires de Radio-Canada continuent de prétendre être au service du public!

Marie-France Bazzo
Jacques Boulanger
Myra Cree
Françoise Davoine
Frank Desoer
Camille Dubé
Jean Dussault
Gilles Gougeon
Chantal Jolis
Michel Lacombe
Ginette Lamarche
René Mailhot
Pierre Maisonneuve
Minou Petrowski
René Pothier
Claude Quenneville
Jean Racine

Opposition entre le 388
et le Centre Robert-Giffard

Pourquoi faire disparaître ce qui a fait ses preuves depuis 20 ans?

PIERRE-PAUL PARENT
Professeur à l'Université
du Québec à Rimouski

L e 388, qui a été ainsi appelé parce qu'il est situé au numéro 388 de la rue Saint-Vallier Ouest, à Québec, est un centre de traitement psychanalytique des psychotiques qui œuvre dans la ville, dans l'environnement de la population. À la différence du Centre Robert-Giffard, qui traite en s'appuyant sur une approche fondamentalement neurobiologique de la maladie mentale, l'approche psychanalytique privilégiée par le 388 s'adresse à la personne qui vit une expérience d'ordre psychotique en faisant appel à elle en tant que sujet qui peut assumer une position éthique face à ce qu'elle vit et trouver des modalités singulières d'inscription sociale du lieu même de cette expérience. Ce sont là, on peut le constater, deux approches diamétralement opposées de la psychose, ainsi que des modalités de traitement aux antipodes l'une de l'autre.

Dans un monde social, culturel, voire politique, marqué par une idéologie d'efficacité, de rentabilité économique et d'économie des ressources, il est difficile de faire reconnaître ce qui ne vient pas s'inscrire dans les créneaux socialement approuvés. Et pourtant, dans le conflit entre le 388 et le Centre Robert-Giffard, il n'est même pas question d'obstacles de l'ordre de la rentabilité économique puisque les économies que représenterait la fermeture de ce centre seraient prétendument réinvesties dans le communautaire. Alors, pourquoi s'acharner à faire disparaître ce qui fait ses preuves depuis plus de 20 ans?

Au-delà de la biochimie

Dans le contexte psychiatrique, le médecin est constamment livré à une impuissance face à des problèmes d'ordre psychique dont des dimensions essentielles lui échappent; il peut alors être facilement tenté de penser que la neurobiologie viendra à son secours et apportera une solution à une telle absence de réponse. Mais au-delà des moyens biochimiques pour réduire l'anxiété, par exemple, beaucoup ne voient en la biochimie que la seule réponse à la maladie mentale, pour réduire les symptômes, évacuer toute manifestation «dérangante», éliminer toute conduite inacceptable. Les modalités de traitement de la psychose, approuvées ou

reconnues par une certaine intelligence psychiatrique, sont essentiellement dominées par l'idéologie neurobiologique selon laquelle, un jour ou l'autre, on parviendra à découvrir et à traiter les gènes défectueux ou déficients dans telle ou telle maladie, la schizophrénie en particulier. Ici, on fait fi de la trame historique de la personne, de même que des facteurs d'origine familiale, sociale et culturelle en cause dans toute expérience psychique.

Ce qui est de l'ordre de la recherche théorique devient ainsi le lieu d'un enjeu de pouvoir. La neurobiologie contre la reconnaissance de l'univers psychique, le neurone plutôt que la raison. Ce pouvoir semble être utilisé afin d'«éliminer» toute approche qui, elle, laisse place au sujet qui souffre, et plus particulièrement toute place à sa parole de sujet. Une telle vision assujettit la personne au contrôle de l'autre, en fait un objet de soins, ne semble pas tenir compte de sa souffrance.

Dans ce qui apparaît comme une lutte à finir intentée par le Centre Robert-Giffard contre le 388, c'est un monde qui tente d'imposer son hégémonie à un autre. Deux mondes s'affrontent à travers ce débat, un premier qui a pour visée ultime l'assujettissement des personnes, leur «robotisation», et un autre qui prend le parti des sujets comme l'unique instance créatrice d'une quelconque liberté humaine. Le Centre Robert-Giffard nous apparaît être le révélateur d'un contexte social où il n'y a rien de plus suspect que les sujets puisqu'ils peuvent résister...

À ce propos, la réflexion d'auteurs tels Alain Touraine, Edgar Morin et, plus près de nous, Gilbert Renaud nous revient à l'esprit: selon eux, face à un monde déshumanisant, il faut opter pour la résistance et la vigilance critique.

Nous souhaitons de tout cœur que David aura raison de Goliath et saura faire reconnaître une donnée essentielle de l'être humain: sa singularité, sa possibilité d'une parole de sujet. C'est ce à quoi s'applique auprès des jeunes personnes psychotiques le 388, fruit d'une élaboration clinique et théorique du Groupe interdisciplinaire freudien de recherche et d'intervention clinique et culturelle (GIFRIC). Bien au-delà d'une problématique uniquement d'ordre économique, la tentative du Centre Robert-Giffard de fermer le 388 vient en fait mettre en cause une dimension fondamentale de l'humain.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérard Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Valérie Dufour (général), François Cardinal (actualité municipale), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports), Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Benoît Mungler (responsable du site Internet), Dominique Remy, Josée Boileau, Éric Desrosiers, Pauline Gravel (scientifique), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (rélecteurs), Jacques Nadeau (photographe), à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphanie Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (média), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma), Bernard Lamarche (arts visuels), à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Claude Lévesque, Claude Turcotte, René Lewandowski; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Talbot, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondants parlementaires à Ottawa), Mario Cloutier et Robert Durrac (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy (commun); La documentation: Gilles Paré (directeur); Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Martin Fournier, Véronique Géraud, Anouk Hurburt, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Micheline Rueland, (publicitaires), Laurence Thériault (directrice adjointe), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Bérubé (secrétaire). LA PRODUCTION Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danièle Cantara, Richard Des Cormiers, Donald Filion, Olivier Zuida. INFORMATIQUE, Yanick Martel (responsable). PROMOTION, DISTRIBUTION ET TIRAGE, Linda Thériault (responsable service à la clientèle, distribution et tirage), Hélène Gervais, Marie-Ève Santerre, (coordonnatrice à la promotion et à la circulation), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleur), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (adjointe-administrative), Danièle Laperrrière, Caroline Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

Selon le sondeur Jean-Marc Léger, «la course à la chefferie n'a eu aucun impact sur l'appui à l'Alliance canadienne», alors qu'un tel événement, en raison de l'attention qu'il est censé susciter, gonfle habituellement les intentions de vote en faveur d'un parti, du moins de façon temporaire.

Depuis un peu moins d'un an, l'appui au PLC s'est tassé quelque peu, passant de 49 % en mai 2001 à 44 % maintenant. Mais ce score reste fort si on le compare aux 41 % de voix recueillies par les libéraux lors des élections générales de novembre 2000, ce qui leur a fourni 173 des 301 sièges à la Chambre des communes. À l'échelle canadienne, le taux de satisfaction à l'endroit du gouvernement fédéral a fléchi de 3 points, mais il demeure substantiel à 53 %.

Le portrait est différent au Québec, où le taux de satisfaction à l'égard du gouvernement Chrétien a fait un bond de 7 % depuis un peu moins d'un an pour atteindre un solide 60 %. C'est davantage qu'en Ontario (57 %), une province habituellement très satisfaite du gouvernement fédéral, dont elle détermine l'élection. Dans le reste du Canada, les taux de satisfaction dépassent les 50 %, et ce même en Alberta, qui se montre souvent plus réfractaire aux libéraux.

Au Québec encore, le parti de Jean Chrétien maintient son avance, légèrement réduite à la suite des événements du 11 septembre, à 46 % des intentions de vote. Le PLC avait reçu 44 % des votes lors des élections de novembre 2000. Le Bloc québécois fait du surplace en récoltant 37 % des appuis, en regard de 40 % des voix lors du dernier scrutin. Le Bloc demeure bon premier parti parmi les francophones, avec un score de 42 % contre 38 % pour les libéraux. Quant à l'Alliance canadienne, elle est quantité négligeable au Québec, avec 2 % des intentions de vote, derrière tous les autres partis reconnus.

Pour une organisation mondiale de l'environnement

Ottawa (PC) — Un groupe de travail de l'Université des Nations unies, basée à Tokyo, en est venu à la conclusion qu'il serait intéressant d'examiner la possibilité de mettre sur pied une organisation mondiale de l'environnement (OME) pour faire contrepoids à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

Cette organisation permettrait de rééquilibrer les forces en présence sur la scène internationale, selon les membres de ce groupe de travail, qui a présenté ses conclusions hier. «Une OME bien structurée pourrait surveiller l'OMC et lui faire contrepoids quand elle va trop loin dans un dossier. Des pressions extérieures exercées sur l'OMC pourraient ainsi encourager les défenseurs du commerce à tenir compte des impacts environnementaux quand vient le temps de prendre des décisions», peut-on lire dans le rapport du groupe.

Les auteurs du rapport ne vont cependant pas jusqu'à recommander la création d'une nouvelle agence de l'ONU mais ils veulent soumettre l'idée pour fins de discussion, a indiqué en entrevue un des auteurs, Bradley Chambers, de l'Institut des études avancées de l'Université de l'Ontario. Les traités de nature environnementale ne peuvent pas présentement être endossés par un organisme international, comme le sont les traités de nature commerciale qui, eux, reçoivent l'aval de l'OMC, a fait valoir M. Chambers. Il fait de plus remarquer que faute d'un organisme international crédible en matière environnementale, les différends internationaux en ce domaine se retrouvent devant l'OMC, qui a pourtant comme mandat d'arbitrer les querelles commerciales — non environnementales — et de fixer les règles du jeu en matière d'échanges commerciaux.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3330
Par courrier redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces

et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval, Québec — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

SUITE DE LA PAGE 1

quelle le ministre François Legault avait donné un premier souffle lors de son passage à l'Éducation, sont construits autour de la notion du financement conditionnel à l'atteinte de certains objectifs, et ce, dans tous les secteurs d'activité de l'université.

Du côté des établissements universitaires, on ne s'étonne pas de la nouvelle souplesse dans le discours puisqu'on voit mal comment le ministre pourrait s'acquitter de la délicate tâche de soutenir des sommes à un établissement fautif. «Il y a toujours eu un important flou autour de cette question», précisait un recteur hier, requérant, comme tous les autres, l'anonymat. «On s'est tous posé la question sans jamais avoir de réponse: qu'arrivera-t-il concrètement à une université qui ne respecterait pas ses cibles? Que se passera-t-il si elle ne livre pas la marchandise? Personne n'a été clair là-dessus.»

L'ensemble des universités semble toutefois avoir compris du discours ministériel qu'il serait bien malvenu d'enlever à un établissement une somme jugée indispensable pour améliorer sa situation, voire de rehausser des cibles jugées trop basses. «À la limite, un établissement qui est en difficulté, vous allez aggraver ses problèmes si vous lui enlevez de l'argent. C'est la loi du gros bon sens», a noté cet autre recteur.

Le contrat de performance, que le ministre Legault a l'intention d'appliquer au réseau de la santé maintenant qu'il a changé de ministère, perd-il de

UNIVERSITÉS

son efficacité si on n'y applique pas jusqu'au bout le principe de reddition de comptes? «Un contrat comme celui-là, nous avons reçu ça comme un puissant outil de discussion, note un recteur. Je pense que personne ici n'a compris qu'on allait nous enlever de l'argent si les cibles n'étaient pas atteintes.»

Le ministère de l'Éducation avait demandé aux universités de leur fournir un rapport sur l'atteinte des cibles, fin novembre dernier. Après lecture de ce premier bilan, il a fait la tournée des 18 établissements pour mettre en question l'atteinte des objectifs, une opération qu'il est en voie de compléter. L'attaché de presse du ministre a refusé de commenter le contenu des bilans déposés en novembre et a dit s'en remettre au dépôt du bilan final, attendu dans un mois environ.

«La très grande majorité des universités sont sur la bonne voie pour les objectifs qu'elles s'étaient fixés, a expliqué Nicolas Girard. Elles sont en voie de réaliser leurs objectifs.» S'il reconnaît que certaines n'ont pas atteint les objectifs définis, il refuse de préciser la suite des choses.

Interrogé hier sur les contrats de performance par le député libéral Jacques Chagnon, critique en matière d'enseignement supérieur, le ministre de l'Éducation a indiqué que «dans [le] contrat [de performance], il est bien évident que certaines conditions sont posées aux universités et qu'elles doivent poser un certain nombre de gestes, réaliser un certain nombre d'objectifs pour avoir droit aux sommes indiquées.»

PARIS

SUITE DE LA PAGE 1

de stationnement. La longue éducation des automobilistes parisiens vient donc de commencer.

Un «métro de surface»

D'ici 2006, c'est un vaste réseau de «métro de surface» baptisé Mobilien qui verra ainsi le jour dans la capitale française. Dix-sept lignes de bus climatés seront aménagées sur 300 kilomètres de voies réservées (au lieu des 41 actuels). Les bus y circuleront avec une régularité de métro, dit-on, de 4h du matin à minuit et demi.

Le plus surprenant, c'est qu'après le traditionnel coup de gueule, la majorité des Parisiens se disent aujourd'hui tout à fait satisfaits.

La capitale française a beau posséder l'un des métros les plus efficaces au monde, ses 199 kilomètres (et 368 stations) ont beau transporter six millions de personnes chaque jour, la région a beau avoir un réseau de trains de banlieue (RER) qui fait l'envie de toutes les grandes capitales, cela n'avait pas empêché Paris d'être jusqu'à récemment une des villes européennes les plus tolérantes à l'endroit de l'automobile. Au début des années 90, Jacques Chirac n'avait-il pas adopté, comme slogan électoral: «Paris veut rouler, on va tous l'aider?»

Depuis un an, les Parisiens semblent se poser une autre question. Si 56 % des familles parisiennes n'ont pas de voiture et si l'automobile ne sert qu'à un tiers des déplacements, pourquoi alors 95 % des voies de surface de la ville lui sont-elles réservées?

La grande balafre

Selon une enquête réalisée l'an dernier, 75 % des Parisiens estiment qu'il faut dorénavant réduire l'espace urbain consacré aux voitures. C'est pourquoi l'offensive du nouveau maire ne se limite pas aux voies protégées.

Symbole du triomphe de l'automobile, Paris s'est doté depuis 30 ans de nombreuses voies rapides, à commencer par le «périph». Cette immense autoroute en tranchée (achevée en 1973) ceinture la capitale et accueille un million de voitures par jour.

D'ici 2006, quatre portes de Paris seront recouvertes sur une surface de quatre hectares. Ces travaux permettront d'aménager des espaces verts et des lieux publics, réduisant ainsi la couche de monoxyde de carbone et de poussière noire qui s'échappe du périphérique. Sans compter le bruit, qui dépasse régulièrement les normes admises.

Mais cette autoroute en tranchée est aussi devenue, avec les années, un mur d'enceinte qui, à l'inverse du traditionnel trou de beigne nord-américain, sépare les riches yuppies de la ville des quartiers pauvres de la banlieue immédiate.

Si c'était à refaire, il n'est pas sûr que Paris reconstruirait aujourd'hui une telle barrière. On évalue à environ 250 millions de dollars par kilomètre le coût de recouvrement de cette immense balafre. Or la rocade fait 35 kilomètres et de nombreuses sections en viaduc posent trop de problèmes techniques pour être recouvertes. Chose certaine, les travaux de recouvrement partiel dureront quelques dizaines d'années.

Depuis quelques mois, la mairie a aussi décidé de fermer à l'occasion les voies qui longent la Seine.

Dans les années 70, ces autoroutes ont littéralement défiguré les berges. Les voilà rendues aux piétons et aux cyclistes à toutes les fins de semaine et pendant tout le mois d'août.

Le nouvel adjoint du maire, Denis Baupin, veut en finir avec ces voies rapides, qu'il qualifie d'«aspirateurs à voitures». Ailleurs dans Paris, six voies rapides seront définitivement supprimées dans un premier temps. Baupin veut réduire de 3 % le trafic automobile avant 2006, alors que la courbe actuelle le ferait normalement augmenter de 15 %.

Dans cette offensive, les 900 000 places de stationnement encore gratuites à Paris devraient disparaître complètement d'ici quelques années. Le tarif des parcmètres devrait aussi augmenter de 30 % pour les visiteurs alors que celui des résidents devrait diminuer de 80 %. La mairie réclame de plus du gouvernement une augmentation du coût des amendes, qui demeurent ridiculement basses.

Des quartiers sans voitures

Le premier «quartier vert» de Paris vient de voir le jour dans le 14^e arrondissement. En fait, il faudrait plutôt parler de quartiers à circulation restreinte car les nouveaux arbres se comptent sur les doigts de la main. Il s'agit surtout de modifier le plan de circulation pour renvoyer les voitures sur les grands axes et permettre de réduire la chaussée au profit des pistes cyclables, des trottoirs et des aménagements destinés aux handicapés.

Une demi-douzaine de quartiers de ce type devraient être bientôt aménagés intra-muros. «Ce qui a été réalisé en 2001 ne représente que 3 % de ce que nous allons faire en matière de circulation et de transports pour améliorer la qualité de la vie à Paris», affirme Denis Baupin.

À l'échelle de la grande région, on vient d'ailleurs de décider de réduire au minimum l'étalement urbain et de concentrer les nouvelles constructions sur les sites déjà desservis par les transports collectifs. «Ces transports ne seront compétitifs en banlieue que si on densifie l'habitat», disait Chaptal Duchêne, ancienne directrice des transports en Île-de-France.

Le vélo oublié

À Paris, le grand oublié des transports demeure pourtant le vélo. Dans la plupart des quartiers, se déplacer à vélo demeure une aventure périlleuse, surtout avec des enfants. Le grand nombre de voitures au diesel (plus polluant et moins taxé que l'essence ordinaire) rend souvent les rues irrespirables.

L'indiscipline légendaire des automobilistes parisiens ne fait d'ailleurs rien pour favoriser le vélo. La semaine dernière, 50 cyclistes ont bloqué une grande rue du centre-ville pour protester contre le stationnement fréquent des voitures sur les pistes cyclables.

Avec 90 000 déplacements quotidiens à vélo, Paris arrive loin derrière la plupart des villes du nord de l'Europe. Seulement 1 % des Parisiens de Paris circulent à bicyclette, contre 11 % des Strasbourgeois, 30 % des Amstellodamois et 38 % des Copenhagois.

Conscient de son retard, la ville vient d'engager un «Monsieur Vélo». Il s'agit de Jean-Luc Marchal, ancien responsable du vélo à Strasbourg. En attendant, les cyclistes parisiens prennent leur mal en patience.

SOURIRE

À 42 ans, Marc Amyot fait lui aussi son propre cinéma

SUITE DE LA PAGE 1

tournage du *Fabuleux Destin d'Amélie Poulain*, qu'Amyot interroge Jeunet sur ses projets. Celui-ci lui parle des difficultés qu'il éprouve à financer son conte de fées. Du même souffle, le cinéaste lui recommande de lui faire parvenir une nouvelle copie de son CV ainsi qu'une photo récente.

«Je ne connaissais pas l'histoire du film. Tout ce que je savais, c'était que ce serait un truc sur Montmartre. Et comme j'adore les trucs rétro, plutôt que de lui envoyer une photo de casting, je lui ai envoyé une photomaton en noir et blanc de ma gueule.» Or c'est en pensant au réparateur de photomaton que Jeunet lui avait formulé sa demande, ayant besoin, lui, à t-t-il confié plus tard, d'un acteur anonyme pour incarner cet inconnu qui donne du carburant à la quête amoureuse des deux héros.

À 42 ans, Marc Amyot fait lui aussi son propre cinéma, à la faveur de courts métrages à l'échelle photomatonesque du Super 8, dont il gonfle ensuite le négatif en 35 millimètres. Après *Monsieur Patrique*, il prépare *Madame Peggy*, une variation poétique, complémentaire à la première, sur le mouvement perpétuel de l'existence, inspirée du cinéma de ses idoles, Charlot et Buster Keaton.

Artisan au sens modeste du terme, il travaille sans agent. Ceux qu'il a connus ne lui ont été d'aucun secours, lui reprochant son accent, son allure: «C'est pas possible, on n'a pas de rôles pour des chauves québécois.» Dont acte. «Les gens du cinéma ont très peu d'imagination, c'est pourquoi il faut faire ses propres histoires. Les gens du théâtre sont beaucoup plus ouverts. C'est grâce au théâtre de rue que je vis de mon métier.» Marc Amyot compte par ailleurs sur quelques acquis et sur la

«Tant qu'à moi, le contrat de performance a toujours été un outil beaucoup plus politique qu'économique», a expliqué M. Chagnon, interrogé hier en fin de journée. Quant à la réponse que pourrait donner le ministre advenant qu'une université ne respecte pas ses engagements, le député de Westmount-Saint-Louis croit peu aux mesures de pénalité. «Le ministère va vous répondre qu'on n'est pas au terme des contrats de performance [certaines des cibles sont effectivement fixées loin dans le temps, jusqu'en 2008], qu'il faut donner la chance au coureur, qu'on verra l'an prochain. C'est un outil de développement politique. Pour réinvestir 600 millions, il fallait qu'ils se trouvent une raison.»

Les cibles liées au financement conditionnel concernent notamment l'équilibre budgétaire, l'encadrement des étudiants, l'efficacité de la gestion, le développement pédagogique et la pertinence de la formation, de même que la performance en recherche et au niveau des études supérieures. La cible obligatoire de 80 % de taux de diplomation imposée à l'ensemble des universités — mais en des laps de temps différents — avait sans doute été la plus spectaculaire.

«Je verrais très mal un mode de calcul nous disant: "tu n'as pas atteint la moitié de tes cibles de diplomation, on te retranche la moitié de ton financement", a noté un recteur. Ça ne tient tout simplement pas la route, et c'est simplement normal que le ministère n'impose pas ce mode de pénalité.»

Le tramway est de retour

Au rythme où vont les choses, les villes européennes qui n'ont pas réhabilité leurs anciennes lignes de tramway ou qui n'en ont pas construit de nouvelles se comptent bientôt sur les doigts de la main. Les plus prévoyantes, comme les villes allemandes, ont toujours préservé ce moyen de transport fiable, rapide, propre et économique en énergie. Les autres, comme les villes françaises, ont tout fait, depuis, pour réparer leur erreur.

Dans la plupart des villes françaises, le tramway sert dorénavant à relier la ville à la banlieue ou à relier entre elles les zones périphériques là où le métro coûterait trop cher.

Paris est parmi les dernières grandes agglomérations de France à se doter d'un réseau de tramway. D'ici 2006, le Grand Tram devrait pourtant commencer à ceinturer la capitale, reliant entre elles les portes de la ville. Un premier tronçon de sept kilomètres suivra la partie sud des boulevards des Maréchaux. Le réseau rejoindra ensuite l'est de Paris pour, plus tard, encercler complètement la ville.

Dans la région parisienne, deux expériences semblables ont été plus que concluantes. La ligne qui va de Saint-Denis à Bobigny transporte 80 000 voyageurs par jour au lieu des 55 000 prévus. Celle qui va de la Défense à Issy-Val-de-Seine est empruntée par 57 000 personnes, soit 22 000 de plus que prévu. Il est déjà question de doubler la longueur des rames.

Cinquante-cinq kilomètres de lignes nouvelles sont déjà sur les planches à dessins pour améliorer la desserte de la banlieue parisienne. Des budgets de un milliard et demi de dollars y seront consacrés d'ici cinq ans dans la seule région de l'Île-de-France.

Inspirée par l'exemple allemand et par celui des villes du nord, Nantes a ouvert la marche, en 1985, suivie de Grenoble, en 1987. À Strasbourg, le tramway fut un enjeu électoral il y a déjà dix ans. Depuis, Montpellier, Orléans, Saint-Étienne, Lyon, Marseille, Lille, Rouen et Nice ont emboîté le pas. D'autres, comme Le Mans, Brest, Caen, Clermont-Ferrand et Bordeaux, feront de même bientôt.

Les villes de Rennes, Toulouse et Lille ont préféré un mode de transport intermédiaire entre le métro et le tramway, le métro automatique léger.

Mais le tramway, deux fois moins cher, continue d'avoir la cote. À Montpellier, le succès de la ligne inaugurée en juin 2000 a été tel que la ville a déjà atteint l'objectif de fréquentation quotidienne de 75 000 voyageurs, prévu en 2004.

Dans de nombreuses villes moyennes, le tramway est devenu une occasion de revaloriser le centre-ville et certains quartiers périphériques. À Lyon, il servira à relier la gare Part-Dieu à l'aéroport international tout en désenclavant un quartier en difficulté.

Contrairement au métro, le tramway adresse un message clair aux automobilistes en traçant dans la ville des voies réservées. Pourquoi, se demandent les usagers des transports en commun, devrions-nous rentrer sous terre et abandonner le soleil aux pollueurs motorisés?

Christian Rioux

Restaurant Gutenberg - cuisine française qui fait bonne impression

► **CE MIDI:** Entrée + brandade de morue à la tomate séchée gratinée + dessert • 17\$

► **CE SOIR:** Souper au son du Duo Jazz Gutenberg

JOYEUSES PÂQUES À TOUTE NOTRE CLIENTÈLE!

359, av. du Président-Kennedy (coin de Bleury) • Place des Arts • Tél.: 285-8686 • gutenberg@qc.airs.com